

**OBJET**

**ENVIRONNEMENT -  
Stratégie territoriale du  
Plan Climat Air Energie  
Territorial - Approbation**

==

**RAPPORTEUR  
M. le Président**

Date de convocation :  
17/09/19

Date d'affichage :  
17/09/19

Nombre de Conseillers  
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers  
présents ou représentés : 72

Nombre de Conseillers  
votant : 72

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL**

**DES DELIBERATIONS**

Séance du 23 SEPTEMBRE 2019 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLEROT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Philippe VIGNON, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Dominique FERNANDE, M. Vincent SAVELLI, Mme Sylvie ROBERT, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHTNAM, M. Karim SAÏDI, M. Bernard DELAIRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CARMELLE, Mme Djamila MALLIARD, Mme Mélanie MASSOT, Mme Carole BERLEMONT, M. Olivier TOURNAY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.  
M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

M. Paul GIRONDE représenté(e) par M. Gilles GILLET, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Frédéric ALLIOT représenté(e) par M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, Mme Yvonne SAINT-JEAN représenté(e) par M. José PEREZ, M. Jacques HERY représenté(e) par M. Olivier TOURNAY, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par Mme Carole BERLEMONT

Absent(e)s :

M. Jean-Marc BERTRAND, M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

L'adaptation au changement climatique et la réduction de l'impact des activités humaines sur l'environnement, est l'une des priorités de l'Agglomération du Saint-Quentinois qui s'est engagée dans un Plan Climat Air Énergie Territorial

(PCAET) par délibération en date du 22 janvier 2018, conformément à la loi de transition énergétique pour la croissance verte.

Afin d'affirmer son action en matière de transition énergétique et écologique, elle s'est engagée dans un audit de ses services, via le référentiel européen CITERGIE et a intégré l'outil CLIMAGRI pour le volet agricole du PCAET. Elle participe également de manière volontaire à l'expérimentation du projet ABC Terre 2A coordonnée par la société Agrotransfert en partenariat avec la chambre d'agriculture de l'Aisne.

Au niveau régional, elle est reconnue territoire démonstrateur pour la Troisième Révolution Industrielle depuis 2018.

Le PCAET est une démarche de planification, à la fois stratégique et opérationnelle. Il concerne tous les secteurs d'activité, sous l'impulsion et la coordination de l'EPCI. Il a donc vocation à mobiliser l'ensemble des acteurs économiques, sociaux et environnementaux.

Le PCAET a pour objectifs :

- de réduire les émissions de gaz à effet de serre du territoire (volet « atténuation »),
- d'adapter le territoire aux effets du changement climatique, afin d'en diminuer la vulnérabilité (volet « adaptation »).

Le diagnostic territorial du PCAET de l'Agglomération du Saint-Quentinois a mis en évidence les enjeux prioritaires pour le territoire dans des secteurs tels que l'habitat, les transports, l'alimentation, l'emploi, l'énergie.

A la suite d'ateliers de concertation et de co-construction réalisés avec les élus communautaires et acteurs socio-économiques, plusieurs scénarios ont émergé, dessinant ainsi une stratégie territoriale.

Les objectifs quantitatifs de maîtrise de l'énergie, d'atténuation du changement climatique et de lutte contre la pollution de l'air, sont fixés par le SRADDET à horizon 2026 pour les échéances à court terme, et 2030 et 2050 pour les échéances à moyen et long terme.

Les 4 grandes orientations retenues pour le plan d'action du PCAET sont :

1/ **Tendre vers une mobilité décarbonée et économe en énergie** (axes stratégiques : modifier les modes de transports de personnes ; réduire l'impact du transport de marchandises),

2/ **Adopter un mode de vie écologique et raisonné** (axes stratégiques : promouvoir une alimentation durable ; améliorer la qualité de l'air ; développer l'économie circulaire),

3/ **Amplifier la transition énergétique** (accélérer le développement des énergies renouvelables ; viser la sobriété énergétique du territoire),

4/ **Adapter le territoire aux changements climatiques** (adapter les emplois et les formations disponibles ; protéger la biodiversité ; aménager le territoire de manière durable ; se préparer au changement climatique).

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver la stratégie territoriale ainsi que les quatre orientations principales du PCAET, selon les modalités prévues par le législateur ;

2°) et de poursuivre la mise en œuvre des différentes phases du PCAET.

## DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 69 voix pour et 3 abstentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir) : M. Christian PIERRET, M. Jacques HERY, M. Olivier TOURNAY.

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20190923-47179-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/19

Publication : 24/09/19

Pour l'"Autorité Compétente"  
par délégation



Construire ensemble l'agglo de demain  
2020 - 2025

*STRATEGIE TERRITORIALE*  
*Août 2019*

## 1 - DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL AUX ENJEUX DU PCAET POUR LA PERIODE 2020-2025..... 4

## 2 - LA STRATEGIE TERRITORIALE DU PCAET : UNE REPONSE AUX ENJEUX DE LA TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE DU TERRITOIRE ..... 6

### A - Le contexte réglementaire sur lequel doit s'appuyer la stratégie territoriale 6

#### A. 1 - La réponse politique aux enjeux de l'énergie et du climat ..... 7

A. 1. 1 - La convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques . 7

A. 1. 2 - Les engagements de la France ..... 8

A. 1. 3 - Les Lois Grenelle I et II ..... 10

A. 1. 4 - Loi sur la transition énergétique pour la croissance verte ..... 10

A. 1. 5 - Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité du Territoire (SRADDET) se substitue au Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE) ..... 12

#### A. 2 - L'adaptation au changement climatique des territoires ..... 13

#### A. 3 - Le plan de protection de l'atmosphère ..... 14

## 3 - LA STRATEGIE TERRITORIALE RETENUE POUR LE SAINT-QUENTINOIS ..... 15

### 3. 1 - LA STRATEGIE ENERGETIQUE ..... 16

#### 3.1.1 - Objectifs 2030 ..... 16

Réduction des consommations d'énergie..... 16

Production d'énergie renouvelable ..... 17

#### 3.1.2 - Évolution coordonnée des réseaux énergétiques du territoire ..... 19

Capacité du réseau électrique du territoire ..... 19

Capacité du réseau de gaz du territoire ..... 19

Capacité du réseau de chaleur de Saint Quentin ..... 20

Autres réseaux de chaleur ..... 20

Intégrer de nouveaux sites de production d'énergie renouvelables et de récupération :  
..... 21

Objectifs retenus concernant les réseaux ..... 22

#### 3.1.3 - Trajectoire énergétique 2026 / 2030 / 2050 ..... 24

#### 3.1.4 - Objectifs énergétiques à l'horizon 2050 ..... 26

### 3. 2 - REDUCTION DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE ..... 27

#### 3.2.1 - Objectifs de réduction des émissions de GES à 2030 ..... 27

#### 3.2.2 - Objectifs de réduction à l'horizon 2050 ..... 27

### 3. 3 - DEVELOPPEMENT DU STOCKAGE DU CARBONE ..... 32

#### 3.3.1 - Objectifs 2050 relatifs au stockage carbone sur le territoire ..... 32

### 3. 4 - LA REDUCTION DES EMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHERIQUES ET DE LEUR CONCENTRATION ..... 33

#### 3.4.1 - Contexte et méthodologie ..... 33

#### 3.4.2 - Résultats ..... 34

#### 3.4.3 - Objectifs de réduction par polluant aux horizons 2020-2025-2030 par rapport à 2012 ..... 36

#### 3.4.4 - Synthèse ..... 38

### 3. 5 - L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ..... 39

### 3. 6 - LES PRODUCTIONS BIO-SOURCEES A USAGE AUTRE QU'ALIMENTAIRE ..... 41

### 3. 7 - SYNTHÈSE DES OBJECTIFS 2030 PAR SECTEUR D'ACTIVITE ..... 42

## 4 - LA STRATEGIE DU SAINT-QUENTINOIS A L'HORIZON 2050 ..... 44

### 4. 1 - LA VISION TERRITORIALE ENVISAGÉE POUR FINALE 2050 ..... 46

**5 - LES BENEFICES SOCIO-ECONOMIQUES DE LA STRATEGIE..... 48**

5.1 - FACTURE ENERGETIQUE..... 48

5.2 - IMPACTS SUR L'EMPLOIS..... 49

5.2.1 - *Méthodologie* ..... 49

5.2.2 - *Données d'entrée* .....49

5.2.3 - *Résultats – emplois totaux* .....50

5.2.4 - *Résultats – emplois locaux*.....51

**6 - LES AXES STRATEGIQUES DU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL..... 53**

# 1 - Du diagnostic territorial aux enjeux du PCAET pour la période 2020-2025

Le diagnostic territorial Climat-Air-Energie a mis en évidence des enjeux pour le territoire sur les thématiques sectorielles suivantes : réduction des consommations d'énergie, développement des énergies renouvelables et de récupération, réduction des émissions de gaz à effet de serre, stockage carbone du territoire.

Le diagnostic a mis en évidence également d'autres enjeux plus transversaux tels que l'amélioration de l'état de santé de la population, l'adaptation du territoire et des populations aux changements climatiques.

Les enjeux issus du diagnostic sont présentés ci-dessous :

- Une consommation d'énergie totale de 2 003 GWh par an
- Emission totale de Gaz à Effet de Serre de 750 kTeq CO<sub>2</sub> par an, soit près de 5 Teq CO<sub>2</sub> par habitant
- Des productions d'énergie renouvelables : 85 GWh/an de chaleur et 60 GWh/an d'électricité
- Des valeurs de mesures de polluants en moyennes annuelles en-deçà de la réglementation mais certaines valeurs sont dépassées (PM2,5, ozone) avec des épisodes de pollution
- Une augmentation marquée de la température décennale de 1,1 °C entre 1977 et 2017, une diminution forte du nombre de jours de gel
- Un nombre important de catastrophes naturelles dont 98% sont des inondations, avec de fortes coulées de boues

Secteur du bâtiment (habitat et tertiaire) :

- Un total de 42 000 logements dont 60% datent d'avant 1970
- Secteur tertiaire assez développé, comparativement à l'industrie et à l'agriculture
- 1<sup>er</sup> poste consommateur d'énergie avec 1 060 GWh, avec une grande majorité d'énergie fossile (à hauteur de 70% du mix énergétique)
- 2<sup>ème</sup> secteur émetteur de GES avec 208 kteq CO<sub>2</sub>
- 2<sup>ème</sup> secteur émetteur de polluants

Secteur des transports (mobilité et fret) :

- 2<sup>ème</sup> poste consommateur d'énergie avec 630 GWh dont 95% est d'origine fossile
- 1<sup>er</sup> poste d'émission de GES avec 226 kteq CO<sub>2</sub>
- 3<sup>ème</sup> secteur émetteur de polluants

### Secteur de l'industrie :

- Consommation de 270 GWh
- Poste relativement peu émetteur de GES (5<sup>ième</sup> poste avec 44 kteq CO<sub>2</sub>)
- 3<sup>ième</sup> secteur émetteur de polluants

### Secteur de l'agriculture :

- Relativement peu d'émission de GES de ce secteur avec 63 kteq CO<sub>2</sub>
- 1<sup>er</sup> secteur émetteur de polluants

Des actions ont déjà été mises en place et se poursuivent pour changer le profil de la Communauté d'Agglomération.

## 2 - La stratégie territoriale du PCAET : une réponse aux enjeux de la transition énergétique et écologique du territoire

### A - Le contexte réglementaire sur lequel doit s'appuyer la stratégie territoriale

L'effet de serre est un phénomène naturel par lequel l'atmosphère piège une partie du rayonnement de chaleur émis par la terre (des infrarouges) sous l'effet de l'énergie reçue par le soleil (sous forme de rayonnement ultraviolet). Sans lui, la température moyenne sur Terre serait de -18 °C environ. Cet échange radiatif permet de maintenir l'équilibre énergétique du système climatique.

Cet équilibre peut être altéré par des modifications du rayonnement solaire et des propriétés de la surface du sol et par des changements de la teneur en gaz à effet de serre et en aérosols de l'atmosphère. Or, depuis 1750, les concentrations atmosphériques mondiales des principaux gaz à effet de serre - dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), méthane (CH<sub>4</sub>) et protoxyde d'azote (N<sub>2</sub>O) - ont crû de façon exponentielle avec une hausse de plus de 80 % depuis 1970 et de 45 % depuis 1990.

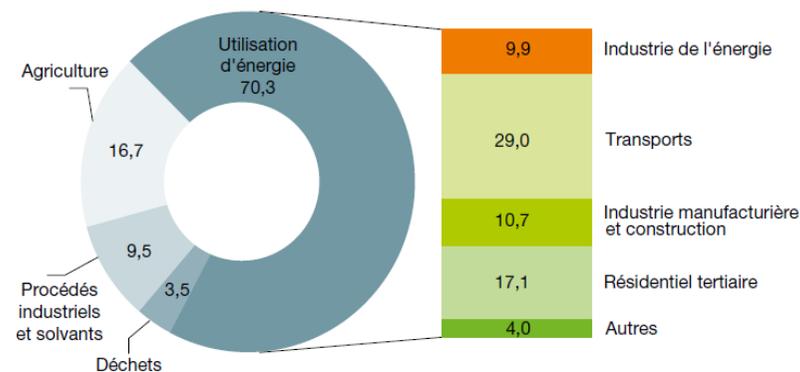
Les activités humaines jouent un rôle incontestable. Les émissions de CO<sub>2</sub> sont essentiellement liées au recours aux combustibles fossiles et aux changements d'utilisation des sols, tandis que celles de méthane et de protoxyde d'azote sont principalement dues à l'agriculture.

Selon les « chiffres clés du climat » publiés par le Commissariat Général

au Développement Durable en 2019, l'emploi des énergies fossiles est, de très loin, la principale source d'émission de gaz à effet de serre dans le monde. En France, en 2016, cela représentait 70,3 % du total des émissions (cf. graphe 1).

Graphe 1 : répartition des émissions de GES en France en 2016 (hors utilisation ou changement d'affectation des terres et foresterie)

Source : Agence Européenne pour l'Environnement, 2018



A l'urgence climatique s'ajoutent des problématiques énergétiques dues à la raréfaction des énergies fossiles, à l'augmentation de leur prix, à un contexte géopolitique instable et à une demande toujours plus importante liée à une population mondiale qui ne cesse de croître.

## A. 1 - La réponse politique aux enjeux de l'énergie et du climat

**Les enjeux de l'énergie et du climat portent une dimension politique considérable, le climat n'a pas de frontière et revêt un enjeu global de solidarité à l'échelle mondiale. Cette question du changement climatique a d'abord été portée au niveau des Nations Unies pour ensuite redescendre au niveau de chaque Etat et territoire.**

### A. 1. 1 - La convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

Adoptée en juin 1992 à Rio de Janeiro, elle a pour objectif de stabiliser les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique.

Afin de parvenir à cet objectif, le [protocole de Kyoto](#), signé en décembre 1997, a fixé pour les pays développés des engagements chiffrés de réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO<sub>2</sub>, N<sub>2</sub>O, CH<sub>4</sub>, HFC, PFC, SF<sub>6</sub>). 38 pays industrialisés devaient ainsi réduire globalement leurs émissions de 5,2 % sur la période 2008-2012, par rapport aux niveaux de 1990.

[La COP 21](#) fin 2015, a permis la signature à Paris d'un nouvel accord fixant un objectif de limitation du réchauffement mondial entre 1,5 et 2°C et de parvenir à zéro émission nette d'ici 2100. L'accord doit être validé par les parlements des pays participants et entrera en vigueur en 2020. L'un des objectifs du texte est la réorientation de l'économie mondiale vers un modèle à bas carbone, qui implique un abandon

progressif des énergies fossiles.

Au niveau international, un état des lieux sur l'effet de serre est régulièrement élaboré dans le cadre des Nations Unies par des experts scientifiques regroupés au sein du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat ou IPCC en anglais). Créé en 1988 par l'Organisation Météorologique Mondiale (OMM) et le Programme pour l'Environnement des Nations Unies (PNUE), le GIEC publie des rapports synthétisant les travaux de milliers de chercheurs analysant les tendances et prévisions mondiales en matière de changements climatiques.

**Le 5ème rapport du GIEC sur les changements climatiques et leurs évolutions futures a été publié sous la forme de 3 volets en septembre 2013 (éléments scientifiques : volet 1), mars 2014 (Impact, Adaptation et Vulnérabilité : volet 2) et avril 2014 (Atténuation : volet 3). Ce 5ème rapport du GIEC présente plusieurs nouveautés en termes de méthodologie ou d'attribution des responsabilités des phénomènes climatiques.**

**LE PREMIER VOLET** de ce rapport fixe la connaissance scientifique actuelle et présente des prévisions décennales, c'est à dire des prévisions de plus court terme. Les échéances mises en avant couvrent la période 2012-2035 en mettant l'accent sur la prochaine décennie. Celles-ci viennent s'ajouter aux projections traditionnelles pour le 21ème siècle, auxquelles viennent également s'ajouter des projections de très long terme, à l'horizon 2300.

Le rapport réaffirme que l'augmentation de la concentration des GES pourrait engendrer des changements majeurs des températures, du niveau des mers et de la fonte des glaces, et prévoit notamment une hausse du niveau des mers, tous scénarios confondus, située entre 29 et 82 centimètres d'ici la fin du 21ème siècle (2081-2100).

Même si cela peut paraître abstrait, rappelons qu'une hausse d'un mètre du niveau des mers toucherait directement une personne sur 10 dans le monde, soit 600 à 700 millions de personnes.

Selon ce rapport, il est pratiquement certain que le réchauffement climatique va provoquer des événements météorologiques extrêmes plus intenses et fréquents, tels que les sécheresses, pluies diluviennes, et il pourrait également – même si cela est encore débattu – entraîner des ouragans plus fréquents.

Le GIEC montre que l'objectif « 2°C maximum » ne pourra être atteint que si l'on suit les trajectoires du scénario le plus ambitieux (scénario RCP2.6) qui nécessite une réduction de nos émissions de gaz à effet de serre de 10% par décennie.

**LE SECOND VOLET** du rapport évalue les vulnérabilités, les impacts, et l'adaptation aux changements climatiques. Il analyse trois points principaux :

- les risques que causent les changements climatiques sur nos sociétés, et la manière dont ils peuvent nous affecter (santé, alimentation, etc.) ;
- comment ces risques peuvent être diminués ou contrôlés, grâce

à l'adaptation de nos modes de vie (quels sont les besoins, quelles sont les options et / ou les opportunités pour adapter nos sociétés au changement) ;

- comment limiter ces risques grâce à la réduction de nos émissions de gaz à effet de serre (même si cette partie est surtout évaluée dans le troisième volet du rapport).

**LE TROISIEME VOLET** du rapport évalue les aspects scientifiques, technologiques, environnementaux, économiques et sociaux de l'atténuation des changements climatiques : il pose la question des moyens disponibles concrètement pour réduire nos émissions de gaz à effet de serre. Le rapport ne contient pas de recommandations sur les choix à mettre en place pour réduire ces émissions. Il évalue chacune des options possibles, à différents niveaux de gouvernance et dans différents secteurs économiques.

**La conclusion du GIEC est très claire concernant la responsabilité des activités humaines dans la hausse de la concentration de gaz à effet de serre dans l'atmosphère, à un rythme jamais vu dans le passé.**

### A. 1. 2 - Les engagements de la France

En réponse aux engagements politiques mondiaux, la France, comme l'ensemble des pays membres de l'Union Européenne a ratifié le protocole de Kyoto en date du 31 mai 2002.

Elle considère qu'il ne faut pas permettre un réchauffement de la température moyenne à la surface de la Terre de plus de 2 °C au-dessus des niveaux préindustriels.

**Avec des émissions de GES de 561 millions de tonnes équivalent CO<sub>2</sub> en 2000, le gouvernement a fixé, en concordance avec les ambitions et les engagements au niveau international, un objectif de division par quatre des émissions françaises d'ici 2050 (« facteur 4 ») inscrit dans la loi Grenelle.**

La France a aussi souscrit aux divers engagements européens, et a, consciente que la lutte contre le réchauffement est l'affaire de tous, initié à un échelon local la dynamique **des Plans Climats Air Energie Territoriaux (PCAET)**.

Les PCAET constituent l'outil principal pour respecter les objectifs fixés :

- le facteur 4 à l'échéance 2050 par rapport à 1990 (Loi Grenelle, 2009-2010) ;
- la réduction des émissions de GES de 3 % par an (Loi Pope, 2005) ;
- la réduction des consommations d'énergie de 2 à 2,5 % par an (Loi Pope, 2005) ;
- les objectifs des 3 x 20% de l'UE à l'échéance 2020 : améliorer de 20% l'efficacité énergétique, réduire de 20% les émissions de gaz à effet de serre et passer à 20% la part des énergies renouvelables dans la consommation.

Début 2014, l'Union Européenne a actualisé sa stratégie et a proposé de nouveaux objectifs à l'horizon 2030, qui ont été validés par le conseil européen en octobre 2014 :

- améliorer l'efficacité énergétique d'au moins 27% ;
- réduire de 40% les émissions de GES d'ici 2030 par rapport à 1990 ;
- porter à 27% au moins la part des énergies renouvelables dans la consommation.

[Le plan climat national](#), actualisé en juin 2017, fixe les orientations de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation aux changements climatiques. Il définit les objectifs français et les champs prioritaires d'intervention dans l'ensemble des domaines suivants : l'habitat et le tertiaire, les transports, l'industrie, l'agriculture et la forêt, l'énergie, les déchets, la sensibilisation, la formation, l'information et l'adaptation au changement climatique.

**S'il doit prendre en compte les émissions de gaz à effet de serre et les consommations d'énergie du territoire, le Plan Climat doit aussi aborder les enjeux de qualité de l'air et de pollution atmosphérique, ces phénomènes étant tous corrélés.**

#### A. 1. 3 - Les Lois Grenelle I et II

Au travers des Lois Grenelle I et II adoptées en octobre 2009 et en juillet 2010, la France marque un tournant dans la lutte contre le changement climatique, pour les économies d'énergie et pour le développement des énergies renouvelables. Ces lois imposent la réalisation de Schémas Régionaux Climat Air Energie au travers de

l'article 75 de la loi n°2010-788 du 12 Juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (loi ENE).

L'article L 229-25 impose de plus la réalisation d'un bilan des émissions de gaz à effet de serre (actualisé tous les 3 ans) aux communautés urbaines, communautés d'agglomération et communes de plus de 50 000 habitants ainsi qu'aux autres personnes morales de droit public employant plus de 250 personnes.

#### A. 1. 4 - Loi sur la transition énergétique pour la croissance verte

La loi de transition énergétique fait évoluer les bilans d'émissions de gaz à effet de serre. En effet, un syndicat ou un établissement public intercommunal peut porter le Plan Climat Air Energie Territorial d'un territoire pour l'ensemble des collectivités le composant (même pour les villes de plus de 50 000 habitants). De plus, ce seuil de population pour adopter un plan climat est passé à 20 000 habitants en 2018.

Cette loi et les plans d'action associés doivent permettre à la France de contribuer plus efficacement à la lutte contre le changement climatique et renforcer son autonomie énergétique en équilibrant mieux ses sources d'approvisionnement. Ses objectifs sont :

- réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40 % entre 1990 et 2030 et diviser par quatre les émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2050 (facteur 4) avec une trajectoire qui sera précisée dans les budgets « carbone » ;
- réduire la consommation énergétique finale de 50 % en 2050 par rapport à la référence 2012 avec un objectif intermédiaire de 20% en 2030 et créer un objectif de

performance énergétique de l'ensemble du parc de logements à 2050 ;

- réduire de 30 % en 2030 par rapport à 2012, la part des énergies fossiles dans la consommation énergétique primaire, réduire à 50% la part du nucléaire dans la production et porter la part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie à 23 % en 2020 (et 32 % en 2030) ;
- lutter contre la précarité énergétique et affirmer un droit à l'accès de tous à l'énergie sans coût excessif au regard des ressources des ménages.

**Pour atteindre ces ambitions, la loi instaure des outils de mise en œuvre de l'économie bas-carbone tels que la Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC) et les « Budgets Carbone ».**

La SNBC donne les orientations stratégiques pour mettre en œuvre, dans tous les secteurs d'activité, la transition vers une économie bas-carbone et durable. Elle s'appuie sur un scénario de référence, élaboré au cours d'un exercice de modélisation prospective, conduit entre septembre 2014 et août 2015. La Stratégie Nationale Bas Carbone est actuellement en cours de révision et fixerait un objectif de « neutralité carbone » à l'horizon 2050.

Les « budgets carbone » sont les plafonds d'émissions de gaz à effet de serre fixés par périodes successives de 4 puis 5 ans, pour définir la trajectoire de baisse des émissions. Ils sont déclinés à titre indicatif par grands domaines d'activité (transport, déchets, logement, industrie, agriculture, énergie). Le décret fixant les trois premiers « budgets carbone » pour les périodes 2015-2018, 2019-2023, 2024-2028 et approuvant la SNBC a été publié au journal officiel le 19 novembre 2015.

## A. 1.5 - Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité du Territoire (SRADDET) se substitue au Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE)

Pour atteindre les objectifs nationaux et conformément à l'article L 222-1 de l'article 75 de la loi ENE, la Région Nord-Pas-de-Calais lance en décembre 2012 le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie. Ce SRCAE est adopté en séance plénière du Conseil régional le 24 Octobre 2012. C'est en quelque sorte la feuille de route pour lutter contre le changement climatique en Région. Ce document analyse la situation régionale dans les domaines du climat, de l'air et de l'énergie.

Les cibles choisies par le SRCAE sont :

- viser une réduction de 20% d'ici à 2020 des consommations d'énergie finale par rapport à celles constatées en 2005 ;
- viser une réduction de 20% d'ici à 2020 des émissions de gaz à effet de serre par rapport à celles constatées en 2005 ;
- viser une réduction de 75% d'ici à 2050 des émissions de gaz à effet de serre par rapport à celles constatées en 2005 (« facteur 4 ») ;
- viser un effort de développement des énergies renouvelables supérieur à l'effort national (multiplication, au minimum, par 4 de la part des énergies renouvelables dans les consommations régionales) ;
- réduire les émissions des polluants atmosphériques dont les normes sont régulièrement dépassées, ou approchées : les oxydes d'azote (NOx) et les particules.

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) dote la région d'un document

prescriptif de planification le SRADDET. Le SRCAE est de fait inclus dans ce nouveau document.

Le SRADDET vise un développement des territoires qui prenne en compte leur grande hétérogénéité. Il intègre et simplifie les schémas régionaux du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) existants pour une meilleure coordination des politiques d'aménagement du territoire et reprend « les éléments essentiels » des schémas auxquels il se substitue (art. 451-1 du CGCT).

L'assemblée régionale des Hauts de France a arrêté le 31 janvier 2019 son projet de SRADDET. Au travers du décret n°2016-1071 du 3 août 2016 relatif aux modalités de mise en œuvre des dispositions législatives relatives au SRADDET, les objectifs attendus en matière de climat, d'air et d'énergie portent sur :

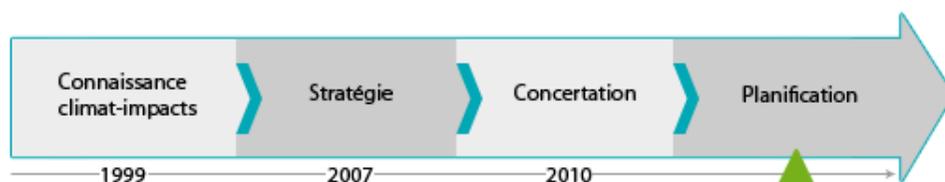
- l'atténuation du changement climatique,
- l'adaptation au changement climatique,
- la lutte contre la pollution atmosphérique,
- la maîtrise de la consommation d'énergie, tant primaire, que finale,
- le développement des énergies renouvelables et de récupération.

Les objectifs quantitatifs de maîtrise de l'énergie, d'atténuation du changement climatique, de lutte contre la pollution de l'air sont fixés par le schéma à l'horizon 2021 et 2026 pour les échéances à court terme, et 2030 et 2050 pour les horizons les plus lointains.

Ce document est actuellement en cours d'avis réglementaire et sera soumis courant septembre 2019 à enquête publique.

## A. 2 - L'adaptation au changement climatique des territoires

**Le changement climatique est aujourd'hui inévitable et ses effets se font déjà ressentir. La collectivité ne devra donc pas se limiter à réduire ses émissions et à les atténuer mais elle devra également se préparer à quantifier et anticiper les impacts territoriaux de ce changement climatique.**



La démarche d'adaptation a été enclenchée au niveau national par le Ministère de l'écologie à la fin des années 1990 notamment sous l'impulsion du fonds de recherche GICC (Gestion et Impacts du Changement Climatique). Ce fond a permis notamment de financer des projets de recherche sur des sujets émergents en matière d'impacts du changement climatique et d'adaptation.

La lutte contre l'intensification de l'effet de serre et la prévention des risques liés au réchauffement climatique sont reconnues priorités nationales par une loi votée à l'unanimité du Parlement en 2001 (article L229-1 du code de l'environnement). Les connaissances diffusées par la recherche ont permis d'élaborer, dès 2006, une stratégie nationale d'adaptation au changement climatique sur la base

d'un ensemble d'informations et d'analyses robustes. Elle a ensuite donné naissance au plan national d'adaptation au changement climatique lancé en 2011 qui programme des mesures opérationnelles visant : la sécurité et la santé publique ; à éviter les inégalités devant le risque ; à limiter les coûts et saisir les opportunités ; à préserver le patrimoine naturel.

Les politiques publiques régionales se sont renforcées sur cette thématique et les collectivités qui portent les plans climat sont invitées à adopter des mesures visant à répondre à la problématique locale de l'adaptation.

Les SRCAE des deux anciennes régions ont identifié les principales vulnérabilités régionales en s'appuyant sur les premières projections d'évolution du climat de la région produites par Météo-France, sur le quatrième rapport d'évaluation du GIEC (2007) et sur les éléments de synthèse produits par l'Observatoire National sur les Effets du Réchauffement Climatique. Le scénario moyen prospectif réalisé par Météo-France dans le cadre des travaux relatifs à l'élaboration des SRCAE conclue à :

- l'augmentation des températures d'ici à 2050 de + 1 à 2°C ;
- une évolution des vents et épisodes violents ;
- une évolution du régime des précipitations ;
- une évolution du niveau marin.

Sept grandes vulnérabilités ont été identifiées (avec des spécificités territoriales marquées) : vulnérabilité du littoral (risque de submersion marine et d'érosion du trait de côte), des waterings et zones basses

(risque d'inondations continentales accentué par l'élévation probable du niveau de la mer), de la ressource en eau, des forêts et zones humides (affectées par les évolutions des températures et conditions hydriques), des constructions (avec le retrait/gonflement des argiles) et des populations urbaines (face aux chaleurs extrêmes). *(source [www.legranddessein.fr](http://www.legranddessein.fr)).*

### A. 3 - Le plan de protection de l'atmosphère

La qualité de l'air est un enjeu majeur du PCAET et en particulier dans la Région Hauts de France qui est particulièrement sensible à la pollution atmosphérique. L'exposition de la population y est en effet

renforcée par la concentration des activités humaines et sa situation de pôle économique et touristique. Posent notamment problème :

Les oxydes d'azote (NOx) : Les transports sont les premiers émetteurs, devant l'industrie (industrie manufacturière, de production d'énergie, de la construction et de traitement des déchets).

Les particules en suspension : Les PM10, pour lesquelles un contentieux avec l'Europe est en cours, sont sous la valeur limite depuis 2 ans sur les Hauts-de-France. Pour les PM2.5, en revanche, l'objectif de qualité n'est pas respecté. Plus du tiers des PM2,5 provient du résidentiel, tertiaire ; puis à proportion équivalente de l'industrie et l'agriculture.

### 3 - La stratégie territoriale retenue pour le Saint-Quentinois

Le plan climat-air-énergie territorial décrit les modalités d'articulation de ses objectifs avec ceux du Schéma Régional prévu à l'article L. 222-1 ainsi qu'aux articles L. 4433-7 et L. 4251-1 du code général des collectivités territoriales.

Si le territoire est couvert par un plan de protection de l'atmosphère mentionné à l'article L. 222-4, le plan climat-air-énergie territorial décrit les modalités d'articulation de ses objectifs avec ceux qui figurent dans ce plan.

Les données sur les objectifs de la collectivité ont été établies en fonction :

- Les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre du territoire selon les secteurs d'activité mentionnés à l'article 2 et pour l'année médiane de chacun des deux budgets carbone les plus lointains adoptés par décret en application des articles L. 222-1-A à L. 222-1-D ;
- Les objectifs de maîtrise de la consommation d'énergie du territoire selon les secteurs d'activité mentionnés à l'article 2 et pour l'année médiane de chacun des deux budgets carbone les plus lointains adoptés par décret en application des articles L. 222-1-A à L. 222-1-D ;
- Les objectifs de réduction des émissions de polluants atmosphériques du territoire selon les secteurs d'activité mentionnés à l'article 2, pour l'année médiane de chacun des deux budgets carbone les plus lointains adoptés par décret en application des articles L. 222-1-A à L. 222-1-D ;
- Les objectifs de production et consommation des énergies renouvelables, de valorisation des potentiels d'énergies de récupération et de stockage sur le territoire, pour chaque filière dont le développement est possible sur le territoire et

pour l'année médiane de chacun des deux budgets carbone les plus lointains adoptés par décret en application des articles L. 222-1-A à L. 222-1-D ;

- Les objectifs d'adaptation au changement climatique.
- La loi TECV relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte, n° 2015-992 du 17 août 2015, fixe les objectifs de la politique énergétique nationale.

La stratégie retenue par le territoire s'est donc appuyée sur les objectifs du SRADDET, les objectifs nationaux et les potentiels du territoire.

Selon les potentiels du territoire, elle a été définie d'après les réflexions menées lors des ateliers de la concertation.

## 3. 1 - La Stratégie énergétique

### 3.1.1 - Objectifs 2030

Au regard des réflexions exposées, la stratégie énergétique doit refléter les capacités du territoire et des ambitions réalistes.

#### Réduction des consommations d'énergie

La stratégie retenue correspond à la moyenne des trois scénarios intermédiaires qui ont été réfléchis en atelier, et s'appuie sur la démarche Destination TEPOS. Cela se traduit en actions suivantes ou équivalentes d'ici 2030 :

#### Résidentiel :

- Rénovation de près d'un quart des logements du territoire au niveau BBC
- Information et sensibilisation aux écogestes et aux choix d'équipements efficaces en énergie, auprès de 40% des familles (soit environ 10 000 foyers)

#### Transport de personnes :

- Changement de mode de transport pour le vélo, les transports en commun ou le covoiturage pour se rendre au travail pour près de 10% des actifs automobilistes (soit près de 2 000 personnes)
- Encouragement au remplacement d'un quart des voitures du territoire pour des véhicules à faible émission et à faible consommation, électrique ou GNV.
- Mise en place de politiques d'urbanisme permettant d'éviter 1% des déplacements locaux
- Développement de l'écoconduite, du télétravail et diminution des besoins en transport

- Encouragement au changement d'un quart des trajets longue distance en faveur des transports en commun, du covoiturage...

#### Transport de marchandises :

- Développement de 20% du transport fluvial, du ferroutage, du taux de remplissage des camions.

#### Agriculture :

- Mise en place d'actions d'efficacité énergétique agricole sur environ les trois quarts des surfaces agricoles utiles (près de 15 000 ha de SAU)

#### Tertiaire :

- Rénovation thermique d'environ un quart des surfaces de bureau et d'un quart des surfaces de commerce
- Mise en place de solutions de sobriété et d'efficacité énergétique dans 50% des bâtiments tertiaires

#### Industrie :

- Développement de l'écologie industrielle et de l'éco-conception dans près de 20% des industries du territoire

Tous les éléments cités permettent la réduction de **24%** des consommations d'énergie, passant de 2003 GWh en 2016 à **1520 GWh** en 2030.

Les objectifs en termes de réduction de consommation d'énergie sont les suivants :

	Consommation 2016 GWh	Consommation 2030 stratégie GWh	Réduction de consommation en %
Résidentiel	736	596	-19%
Transport de personnes	475	335	-29%
Transport de marchandises	153	113	-26%
Agriculture	42	25	-42%
Tertiaire	325	230	-28%
Industrie	272	222	-18%
Total	2003	1520	-24%

Tableau 1 : Objectifs de réduction des consommations d'énergie en Gwh à l'horizon 2030 par secteur d'activité

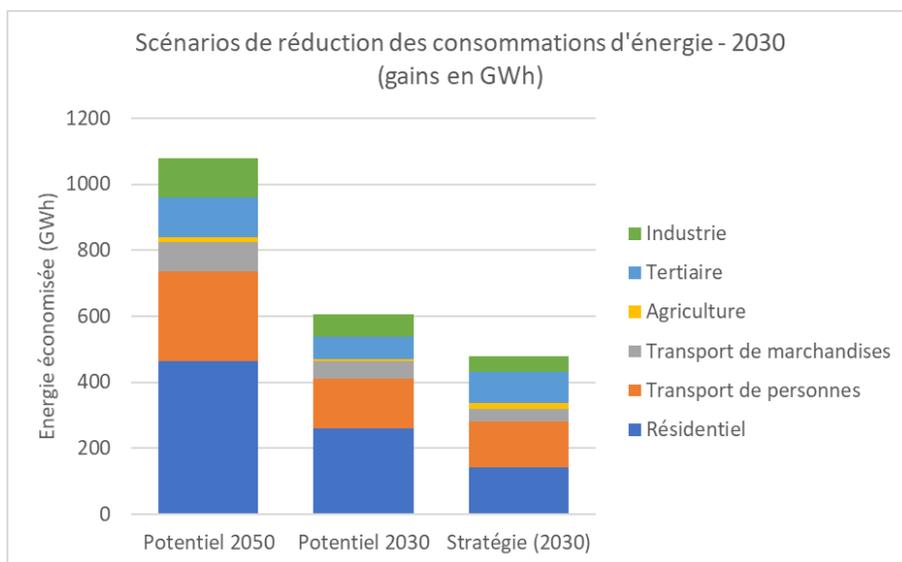


Figure 1 : Réduction de consommation d'énergie par secteurs d'activité

## Production d'énergie renouvelable

Les objectifs de production d'énergie renouvelable et locale sont les suivantes :

- Développement de 50 GWh de récupération de chaleur dans l'industrie ;
- Installations de panneaux solaires photovoltaïques en toiture sur près de 1000 maisons, 250 bâtiments industriels et 150 bâtiments agricoles ;
- Installations d'ombrières solaires sur près de 5 000 places de parking ;
- Installations sur 10 ha de panneaux solaires photovoltaïques au sol ;
- Remplacement d'éoliennes par des plus puissantes pour augmenter de 25MW la puissance éolienne sur le territoire ;
- Développement de la ressource bois mais avec 15 GWh de bois importé des territoires voisins (échelon régional) ;
- Installation de 3 unités de méthanisations de 80 Nm<sup>3</sup>/h chacune ou installation d'une unité de plus de 30 GWh/an ;
- Installations de systèmes de chauffe-eau solaire pour près de 2 000 logements, 200 bâtiments tertiaires et 400 industries pour les besoins en eau chaude sanitaire ;
- Equipement de Pompes à Chaleur géothermales pour près de 700 logements et 140 bâtiments tertiaires ;
- Installation et remplacement de systèmes performants au bois dans près de 3 500 logements.

Avec ces nouveaux systèmes de production d'énergie renouvelable en plus des systèmes actuels, la production serait en 2030 de **400 GWh**, ce qui correspond à une **multiplication par 4** de la production de 2016. La couverture des besoins serait de **26%**.

Le tableau et le graphique ci-contre reprennent les objectifs par énergie renouvelable :

GWh	Production actuelle	Production 2030 stratégie
Récupération de chaleur ou importation	1	50
Photovoltaïque	0,5	70
Eolien	60	130
Bois Energie	40	43
Biogaz	0,00	20
Solaire thermique	0,13	10
Géothermie	0,4	40
Total	100	400

Tableau 2 : objectifs de production d'énergie renouvelable à 2030

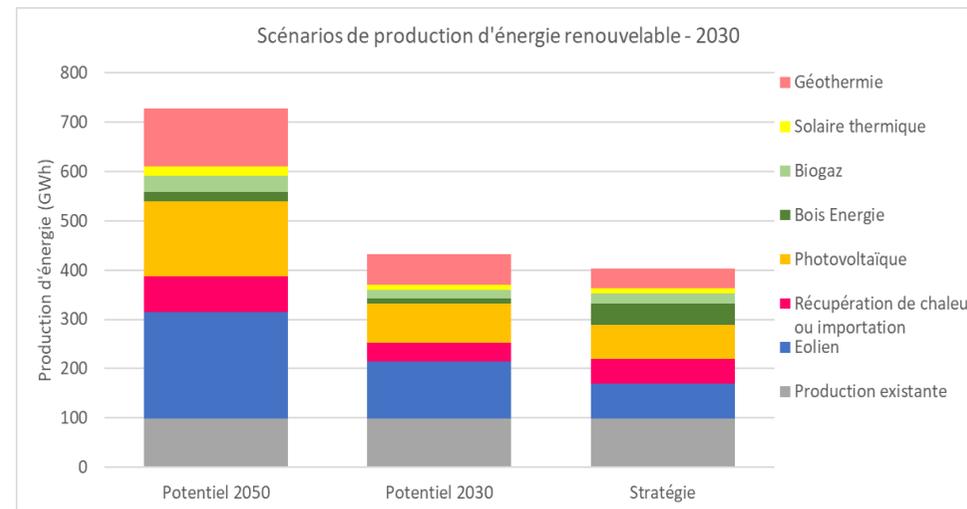


Figure 2 : Production d'énergie par type d'énergie

### 3.1.2 - Évolution coordonnée des réseaux énergétiques du territoire

#### Capacité du réseau électrique du territoire

Même si avant la révision du 3REnR les capacités du réseau étaient saturées, celles-ci ont été réévaluées et des aménagements ont été réalisés ou sont prévus, que ce soit sur le territoire de la Communauté d'Agglomération ou en périphérie.

Le réseau électrique peut ainsi être optimisé en fonction des variations de consommation et permet la mise en place du raccordement de production d'électricité renouvelable.

Pour rappel, les productions de moins de 100 kVA ne sont pas affectés au titre du Schéma Régional de Raccordement aux Réseaux des Energies Renouvelables (S3REnR) ce qui permet le développement des productions modestes, et des capacités sont encore disponibles pour les autres projets comme à Gauchy.

**Le réseau est donc en capacité à répondre à la diminution des consommations électriques et à l'augmentation de la production d'électricité renouvelables pour les années à venir.**

#### Capacité du réseau de gaz du territoire

Globalement sur le territoire, les consommations de gaz sont amenées à diminuer et la production de biogaz à augmenter avec à minima le méthaniseur à Gauchy.

Le potentiel de développement concerne essentiellement :

- Le déploiement de points d'approvisionnement des véhicules gaz ;
- L'éventuel déploiement du réseau sur de nouvelles communes du territoire.

Le modèle économique de développement des réseaux permet aujourd'hui d'aller dans ce sens car la société GRDF, par exemple, encourage le développement de la production de gaz vert avec sa réinjection dans le réseau tout en s'adaptant aux baisses et aux changements de consommation.

Il n'est donc pas nécessaire d'avoir un développement massif des réseaux mais ce développement peut être ponctuel et pour répondre à un besoin spécifique.

### Capacité du réseau de chaleur de Saint Quentin

Des modifications sur le réseau de chaleur ont été apportées ces dernières années comme le changement d'énergie du butane au propane, la mise en place de la chaufferie alimentée au bois ainsi que plusieurs extensions du réseau.

Deux extensions ont été réalisées au nord et au sud du réseau en 2015 ainsi qu'une autre fin 2015-début 2016.

Il n'est pas prévu d'ici 2029 de nouvelles extensions car les chaufferies sont déjà proches de leur capacité maximale et la suite du développement du réseau se focalise sur la prospection du raccordement de nouveaux clients.

Au-delà de cette période, une étude de faisabilité peut être réalisée sur le réseau existant pour de nouvelles extensions ou pour le déploiement de nouveaux réseaux de chaleur ou micro-réseaux dans d'autres quartiers de Saint Quentin.

Le réseau de chaleur à Saint Quentin peut se rapprocher du **100% énergie renouvelable**, notamment grâce au bois. Un des objectifs régionaux définis dans le SRADDET est d'ailleurs de convertir l'ensemble des chaufferies des réseaux de chaleur urbain existantes aux énergies renouvelables et de récupération d'ici 2050.

### Autres réseaux de chaleur

Sur tout le territoire de la Communauté de d'Agglomération, il peut être envisagé à long terme la mise en place d'autres réseaux de chaleur dans d'autres communes ou même de micro-réseaux de chaleur à des échéances plus courtes. Les micros-réseaux de chaleur ont l'avantage de pouvoir alimenter des bâtiments dans un même quartier et peuvent être alimentés par des chaudières au bois-énergie.

La pertinence de l'implantation d'un réseau ou micro-réseau de chaleur dépend de la densité de population sur un territoire, comme illustré dans la carte suivante.

Les communes les plus pertinentes pour le développement de micros-réseaux de chaleur au regard de la population sont les quartiers de Saint-Quentin et dans ses alentours, comme Gauchy, Grugies et l'ouest d'Harly ou encore dans le sud du territoire comme Flavy-le-Martel, Jussy ou Montescourt-Lizerolles, dans les centres des communes.

Les micros réseaux de chaleur peuvent être reliés entre eux et peuvent raccorder à la fois des lieux de consommation et à la fois des lieux de production d'énergie renouvelable.

### Intégrer de nouveaux sites de production d'énergie renouvelables et de récupération :

Le raccordement est intéressant selon plusieurs conditions :

- Une certaine proximité avec le réseau existant pour éviter une perte trop importante,
- La production d'énergie doit être continue et sur du long terme, ce qui est le plus difficile à garantir auprès des industries car le fonctionnement est souvent à court terme et la production peut être très fluctuante.

Techniquement, aucun système de production d'énergie thermique n'est impossible à raccorder au réseau de chaleur mais les contraintes sont surtout d'ordres économiques, de suffisance et de continuité de production. A savoir aussi que chaque nouveau raccordement a un impact sur le prix de revente de la chaleur auprès des consommateurs, en fonction des types d'énergie primaires.

Les systèmes de production compatibles avec les réseaux de chaleur sont :

- Les chaufferies-bois comme cela est déjà le cas ;
- La chaleur issue de la méthanisation : lorsque la production de méthane est valorisée en chaleur et électricité par des systèmes de cogénération, il est techniquement possible de raccorder le système au réseau de chaleur mais cette production est parfois fluctuante et ne peut être garanti d'approvisionnement par les exploitants du réseau de chaleur.
- La récupération de chaleur sur le réseau d'assainissement : cette production s'apparente plus à du réchauffement car la chaleur est de basse température. Cela peut s'appliquer pour limiter les pertes énergétiques d'un réseau mais la production de chaleur reste limitée.
- La chaleur issue de la géothermie : l'une des meilleures solutions techniques de valorisation de l'énergie de la géothermie (autre que celle verticale) est la réinjection dans le réseau de chaleur. Mais une telle installation sur le territoire a un coût relativement important, surtout par rapport au potentiel, qui se répercuterait sur le prix des consommateurs. La géothermie est une solution intéressante pour les installations individuelles ou collectives et peut se mettre en place pour des micro-réseaux de chaleur.
- L'intégration de la production de chaleur industrielle : les entreprises du secteur industriel peuvent produire de la chaleur excédentaire dans leur processus de fabrication mais cette chaleur n'est pas toujours évidente à réinjecter dans le réseau de chaleur.

Les regroupements de sites industriels constituent un potentiel de mutualisation énergétique intéressant grâce à la mise en place de micro-réseaux. Le territoire dispose de quelques zones d'activités avec certaines unités et densité de consommation et de production, qui pourrait justifier la mise en place de micro-réseaux énergétiques.

A très long terme, les réseaux peuvent être connectés et déployés au-delà du territoire et peuvent s'intégrer dans une cohésion territoriale maîtrisée par un réseau intelligent.

## Objectifs retenus concernant les réseaux

### Objectifs réseau électrique :

(Rappel du scénario : stagnation puis diminution des consommations électriques et augmentation des productions)

- Accueillir les nouvelles productions diffuses de type urbain dans toutes les communes du territoire (faible puissance : solaire photovoltaïque, micro-éolien, hydraulique de faible puissance...)
- Accueillir les nouvelles productions électriques plus isolées des bâtiments de types agricoles, industriels ou commerciaux, des méthaniseurs à cogénération et des éoliennes en remplacements
- Continuer le déploiement de bornes IRVE dans les centres urbains, connectées et reliées par un réseau intelligent
- Installation de stations de distribution électrique des véhicules couplées à des systèmes de stockage électrique, si possible complétées d'installations de production d'énergie renouvelable (éolien, solaire) en périphérie des pôles urbains (Saint-Quentin, Gauchy...) ou à des carrefours du territoire
- Permettre le déploiement des stations de conversion énergétique (« Power To Gas », vers l'hydrogène et inversement) et de stations de distribution électrique ET gaz pour les véhicules
- Continuer le déploiement des compteurs communicants et optimisation de la gestion énergétique par les réseaux intelligents.

### Objectifs réseau gaz :

(Rappel du scénario : stagnation : diminution des besoins de gaz par consommateur mais augmentation du nombre de consommateurs et des productions locales)

- Poursuivre le déploiement des réseaux de distribution gaz dans les communes et poursuivre le raccordement des nouveaux logements
- Déployer le réseau en parallèle du développement de la production de biogaz vert (méthaniseurs) comme à Gauchy
- Poursuivre le déploiement de stations d'approvisionnement de GNV (comme c'est déjà le cas avec le transporteur Houtch), complétées par des installations de stockage (véhicules particulier, professionnel, poids lourds, BOM, bus...)
- Continuer le déploiement des compteurs communicants et l'optimisation de la gestion énergétique par le déploiement des réseaux intelligents

## Objectifs réseau de chaleur :

(Rappel du scénario : diminution des besoins de chaleur par consommateur mais augmentation importante du nombre de consommateurs et des productions locales de chaleur)

- Poursuivre le déploiement du réseau de chaleur à Saint-Quentin et du nombre de raccordement de consommateurs (Objectif SRADDET rapporté au territoire : raccorder 1350 logements d'ici 2050) en complémentarité au déploiement du réseau de gaz
- Poursuivre le raccordement des productions de chaleur : chaudière-bois, géothermie, solaire thermique, chaleur fatale des eaux usées ou industrielles...
- Poursuivre le déploiement de micro-réseaux autour d'un poste de production renouvelable : groupement de bâtiments autour d'une chaudière bois, d'une centrale géothermique, de systèmes de récupération de chaleur, micro-réseau en zone industrielle... que ce soit dans les communes denses de Gauchy, Grugies, l'ouest d'Harly ou dans le sud du territoire comme Flavy-le-Martel, Jussy ou Montescourt-Lizerolles ou dans d'autres quartiers de Saint-Quentin, dans les centres des communes ainsi qu'autour des bâtiments publics (hôpital, écoles, bâtiments administratifs...). Cela est aussi valable et peut être systématisé lors de la construction d'écoquartiers.
- Création de micro-réseaux gaz, électriques ou de chaleur sur les zones d'activités :
- Production de biogaz par les entreprises agro-industrielles
- Production d'électricité et gestion par un réseau intelligent par les panneaux en toiture des bâtiments industriels et tertiaires et des friches industrielles
- Production de chaleur par des chaudières-bois et la mutualisation énergétique entre entreprises
- Nécessité de faire des études de faisabilité sur l'ensemble des zones d'activité.
- Mise en place d'un regroupement d'acteurs territorialisés autour des réseaux énergétiques, coordonnées par la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois
- Coordination à optimiser avec les réseaux d'eau

### 3.1.3 - Trajectoire énergétique 2026 / 2030 / 2050

Le graphique suivant indique la stratégie énergétique encadrée par les trajectoires du scénario maximal, du scénario tendanciel ainsi que celle du SRADEET (la trajectoire de production du SRADEET n'est indiquée que jusqu'à 2030) :

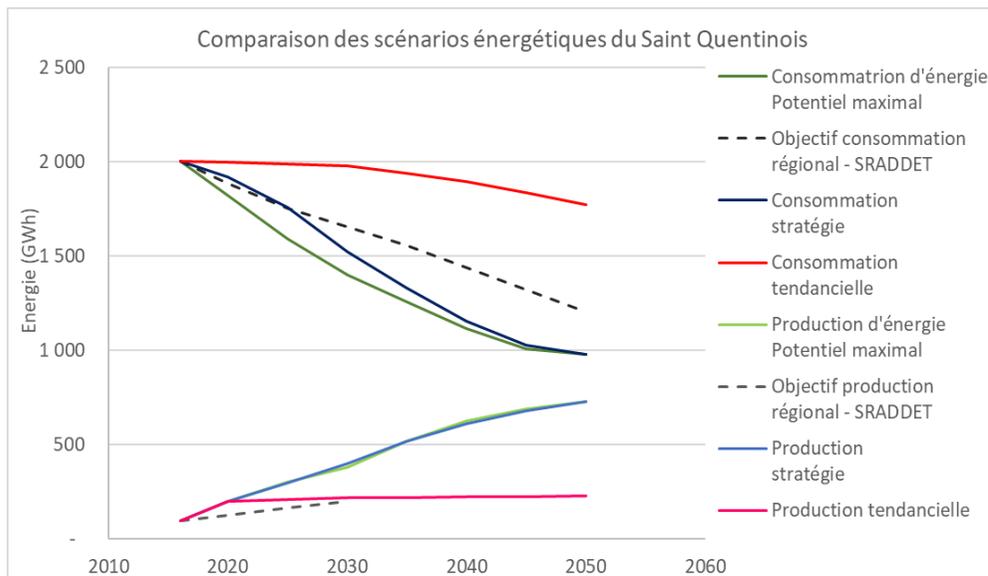


Figure 3 : Evolution des consommations et productions d'énergie des différents scénarios

Les trajectoires du scénario tendanciel encadrent toutes les autres trajectoires ; la tendance actuelle du territoire ne permet pas de répondre aux objectifs du SRADEET sauf pour la production entre aujourd'hui et 2030.

Les trajectoires de la stratégie énergétique aboutissent bien aux objectifs du scénario maximal à l'horizon 2050, même si le cheminement n'est pas le même. Ainsi, la réduction de la consommation de la stratégie est moins ambitieuse que l'objectif du SRADEET entre aujourd'hui et 2025 mais elle le devient beaucoup plus entre 2025 et 2050. Cela intègre une certaine inertie des actions à mettre en place mais également une accélération souhaitée à partir de 2025 ou 2030. La production d'énergie de la stratégie semble très ambitieuse pour atteindre le potentiel maximal du territoire.

Les objectifs par année sont les suivants.

GWh	Consommations d'énergie	Objectif de réduction	Production d'énergie
<b>2016</b>	<b>2 003</b>		<b>100</b>
2020	1 919	-4%	202
<b>2026</b>	<b>1 757</b>	<b>-12%</b>	<b>319</b>
<b>2030</b>	<b>1 520</b>	<b>-24%</b>	<b>402</b>
2035	1 332	-34%	521
2040	1 154	-42%	613
2045	1 029	-49%	679
<b>2050</b>	<b>977</b>	<b>-51%</b>	<b>728</b>

Tableau 3 : Objectifs de réduction des consommations d'énergie

Le graphique ci-dessous présente la synthèse de la stratégie énergétique par année.

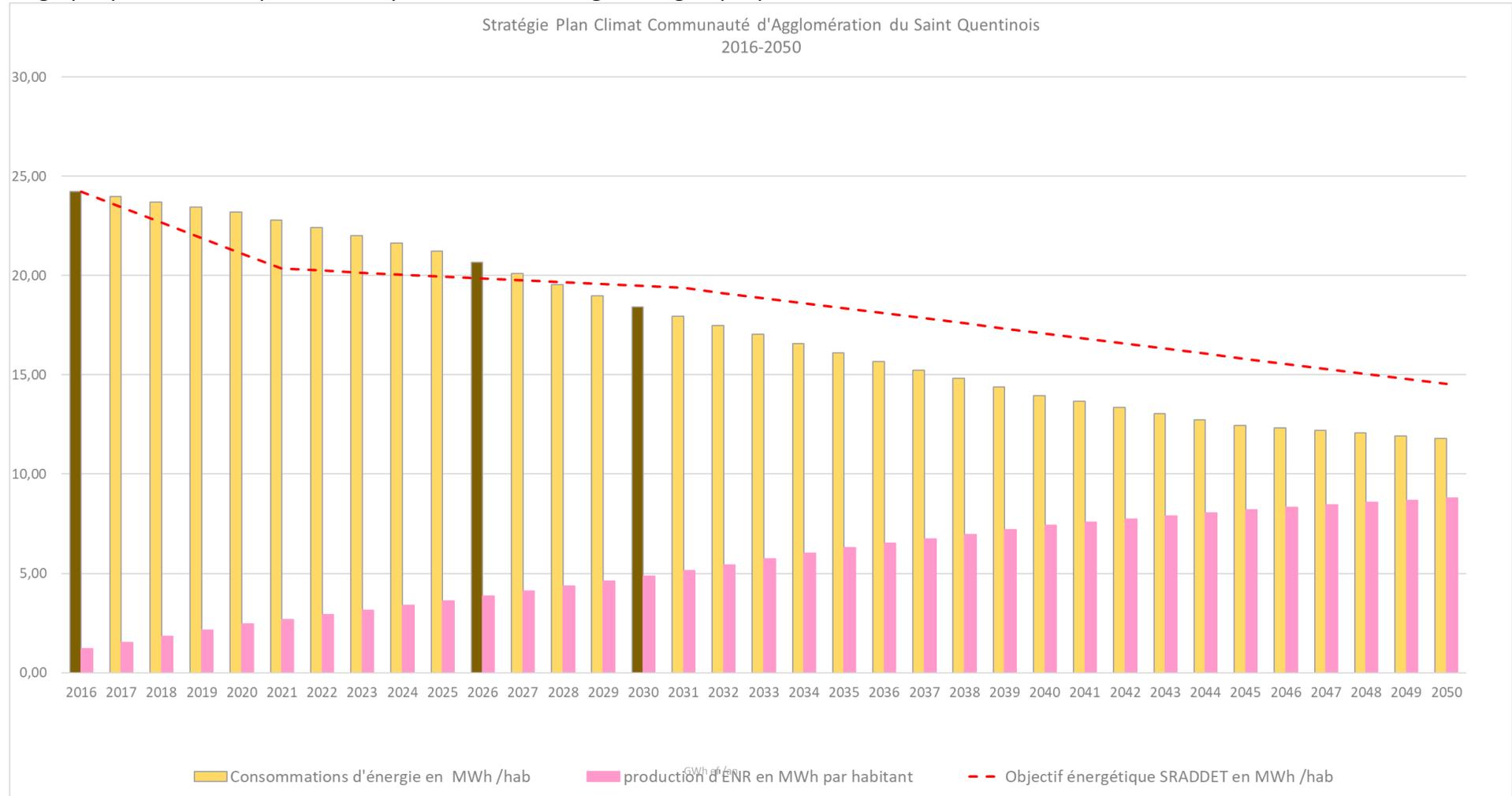


Figure 4 : synthèse de la stratégie énergétique par année

La consommation d'énergie atteint les objectifs SRADDET à partir de 2028. Les objectifs énergétiques du SRADDET sont plus ambitieux sur le court terme que le territoire, ce qui intègre la mise en place des actions du Plan Climat. La production d'énergie par habitant augmente progressivement pour atteindre près des trois-quarts de la consommation d'énergie par habitant en 2050.

3.1.4 - Objectifs énergétiques à l'horizon 2050

**OBJECTIFS 2050**  
**On vise une baisse de 51% des consommations d'énergie**  
**Pour atteindre les potentiels de réduction énergétiques maximum du territoire.**  
**Et**  
**La production de 728 GWh par an d'énergie renouvelable**  
**La couverture des besoins serait le l'ordre de 75%**

La trajectoire retenue est la suivante.

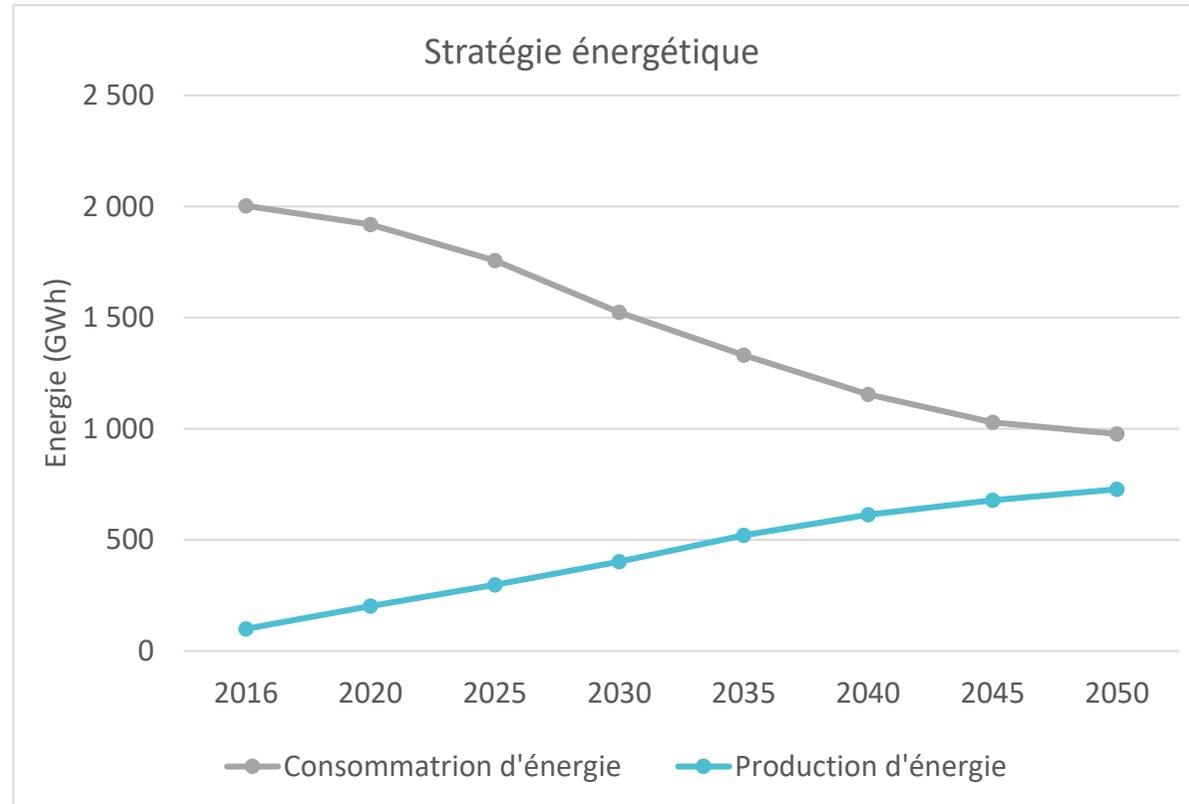


Figure 5 : stratégie énergétique

### 3. 2 - Réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre

#### 3.2.1 - Objectifs de réduction des émissions de GES à 2030

Pour 2030, **les objectifs sont de -18% sur les émissions directes et de -15% sur les émissions totales.**

Les objectifs détaillés par secteurs sont présentés dans le tableau page suivante.

Quelques objectifs spécifiques peuvent être déclinés pour 2030 par secteur d'activité pour les GES non énergétiques :

##### **Secteur tertiaire**

- Baisse de 25% des fuites de fluides frigorigènes émetteurs de GES

##### **Construction**

- Forte augmentation du recours aux biomatériaux pour l'isolation, la rénovation et la construction neuve
- Baisse de l'artificialisation nette

##### **Déchets**

- Baisse de 25% des déchets mis en enfouissement

##### **Agriculture**

- 3% des surfaces en agriculture biologique
- 500 ha en agroforesterie
- 300 ha en diversification vers des légumineuses, des oléagineuses ou de la fibre.

#### 3.2.2 - Objectifs de réduction à l'horizon 2050

##### **OBJECTIFS 2050**

**On vise une baisse de 79% des émissions directes de GES**

Pour atteindre

**1 Teq CO<sub>2</sub> par habitant à l'horizon 2050**

En termes de réduction des émissions de GES, **la stratégie retenue permet une réduction de 79% des émissions directes de GES**, et de 69% des émissions totales (en incluant les émissions indirectes).

Cette stratégie permet d'atteindre des émissions directes de 1 Teq CO<sub>2</sub> par habitant en 2050, (la Stratégie Nationale Bas Carbone vise 2 Teq CO<sub>2</sub> par habitant).

La baisse sur les émissions indirectes est plus faible que sur les émissions directes, mais elle est proche de 60%, notamment grâce à la relocalisation d'une partie des émissions liées à l'énergie et à l'alimentation.

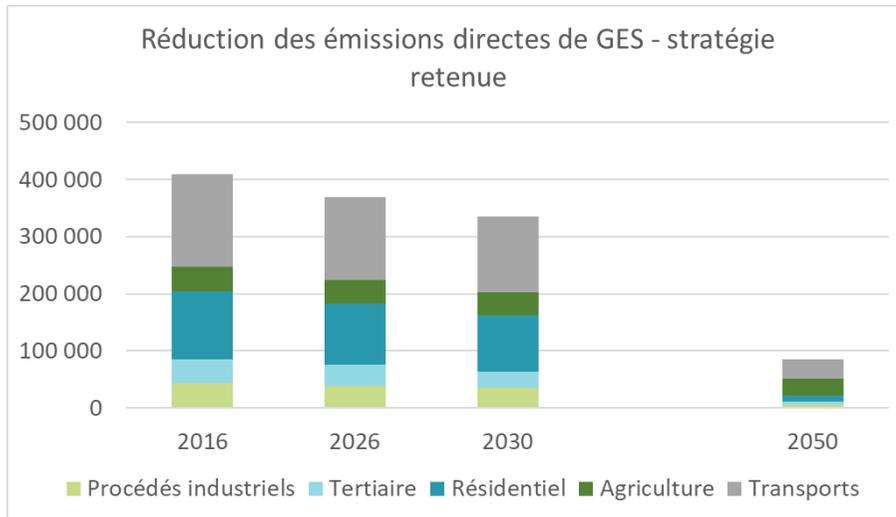


Figure 6 : stratégie territoriale réduction des émissions directes de GES par secteur d'activité

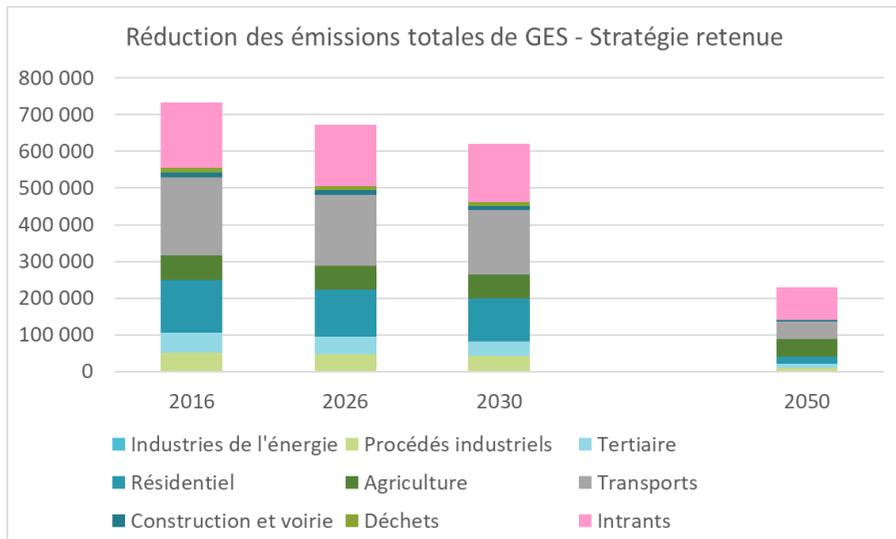


Figure 7 : stratégie territoriale, réduction des émissions totales de GES par secteur d'activité

La stratégie retenue s'appuie sur les potentiels énergétiques maximaux présentés ci-dessus.

**Concernant l'agriculture**, la stratégie retenue vise **une baisse de 30% des émissions de GES**. En effet, il a été décidé de **privilégier pour le secteur agricole les objectifs d'augmentation du stockage du carbone, d'adaptation au changement climatique, de production d'énergie renouvelable et de réponse aux besoins alimentaires locaux**.

La stratégie agricole à l'horizon 2050 prévoit notamment :

- Une **optimisation des pratiques agricoles**
- Un **maintien de l'activité d'élevage** sur le territoire, celle-ci étant déjà très faible ;
- Un **doublage des surfaces fourragères** avec notamment l'introduction de légumineuses (luzerne, pois fourragers) pour améliorer **l'autonomie alimentaire des exploitations d'élevage** et réduire les besoins en azote ;
- Rediversifier les cultures, diminuer les intrants (baisse des produits phytosanitaires), diminuer la vulnérabilité au changement climatique (diversification des risques agronomiques et économiques) ;
- Un maintien des surfaces en colza, en maïs grain, en betterave...
- L'introduction de **nouvelles cultures** ou leur augmentation : légumineuses (fèves, féverolles, pois...) et oléagineuses (tournesol, lin...) pour répondre aux nouveaux besoins alimentaires liés à l'évolution de l'alimentation et à l'alimentation animale, lin et chanvre pour la fibre ...
- Une **agriculture biologique ou à faibles intrants** sur environ 10% des surfaces
- Le **déploiement de surfaces maraichères**

- Un développement important de l'**agroforesterie**, dans un objectif de baisse des phytosanitaires, amélioration de la biodiversité, stockage du carbone et production d'énergie renouvelable
- Un **développement de l'irrigation modéré**, sur environ 4% des surfaces
- Optimiser le **déploiement des cultures intermédiaires à valeur énergétique** pour la production d'énergie renouvelable.

Cette stratégie agricole vise aussi à relocaliser une partie de l'alimentation en favorisant les circuits courts et l'alimentation locale. Elle permet le maintien d'un potentiel nourricier important.

A l'horizon 2050, et en tenant compte des évolutions du mix alimentaire, l'agriculture du territoire permettrait de nourrir deux fois la population, contre 4 aujourd'hui. Le territoire restera donc globalement exportateur de produits alimentaires, tout en contribuant aux productions d'énergie renouvelable et de biomatériaux, et en stockant du carbone.

Le tableau ci-dessous reprend en détail les objectifs du territoire par secteur d'activité, pour les émissions directes.

Emissions en Teq CO <sub>2</sub>	CASQ 2016	Objectif de réduction 2026	CASQ 2026	Objectif de réduction 2030	CASQ 2030	Objectif de réduction 2050	CASQ 2050
Industries de l'énergie	0						
Procédés industriels	43 836	10%	39 357	19%	35 624	85%	6 507
Tertiaire	40 757	11%	36 444	30%	28 501	88%	4 816
Résidentiel	118 789	11%	105 823	18%	97 364	91%	10 744
Agriculture	43 528	4%	41 803	7%	40 365	33%	29 152
Transports routiers	161 521	9%	146 277	17%	133 573	79%	34 483
Autres transports	0						
Déchets	0						
TOTAL (tonnes)	408 431		369 704		335 427		85 702
% atteint			-9%		-17%		-79%

Tableau 4 : Objectifs de réduction des émissions de GES, 2016, 2030 et 2050

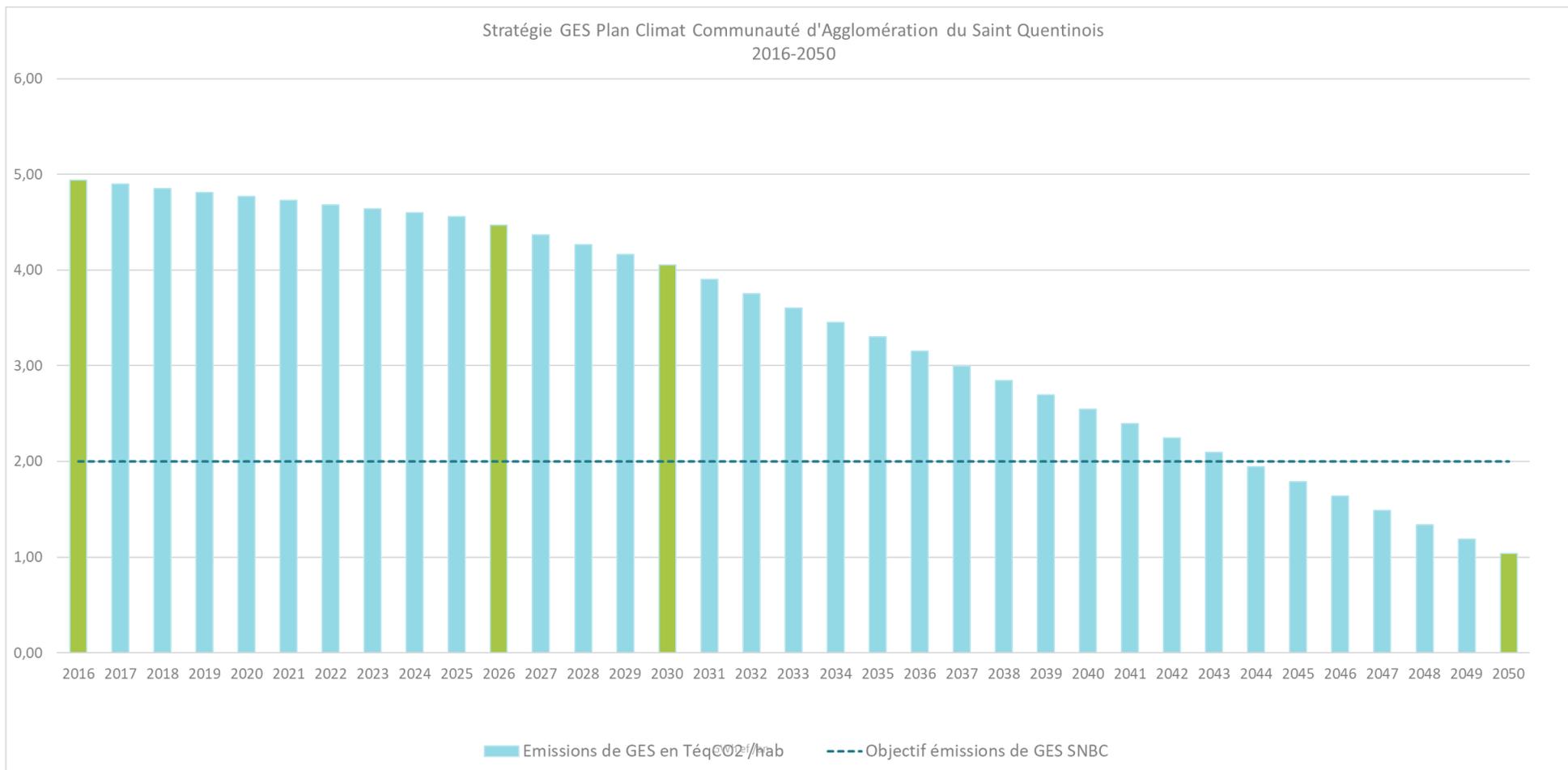


Figure 8 : stratégie GES du territoire du Saint-Quentinois sur la période 2016-2050

### 3. 3 - Développement du Stockage du Carbone

#### 3.3.1 - Objectifs 2050 relatifs au stockage carbone sur le territoire

##### OBJECTIFS 2050

**On vise une multiplication par 2,5 du stockage du carbone  
soit  
environ 46% des émissions de GES restantes couvertes par le  
stockage carbone**

On se place ici dans un contexte 2050 pour atteindre ces objectifs, il est en effet difficile de développer le stockage carbone sur un pas de temps relativement court.

Les objectifs concrets retenus sont les suivants (le stockage carbone se fait en grande partie grâce à la plantation de biomasse et dans une moindre mesure grâce à l'utilisation de matériaux biosourcés) :

- Zéro artificialisation nette (favoriser la construction en dent creuse) ;
- 2 000 ha d'agroforesterie soit 66 ha par an ;
- 30 km de haies supplémentaires soit 1 km par an ;
- 5000 ha en semis direct ;
- Multiplication par 5 du stockage dans le bâtiment (isolation, rénovation et construction en biomatériaux).

Ces objectifs permettent de multiplier par 2,5 le stockage du carbone sur le territoire du Saint-Quentinois d'ici 2050, pour atteindre une couverture de 46% des émissions de GES restantes, contre 3,5% actuellement.

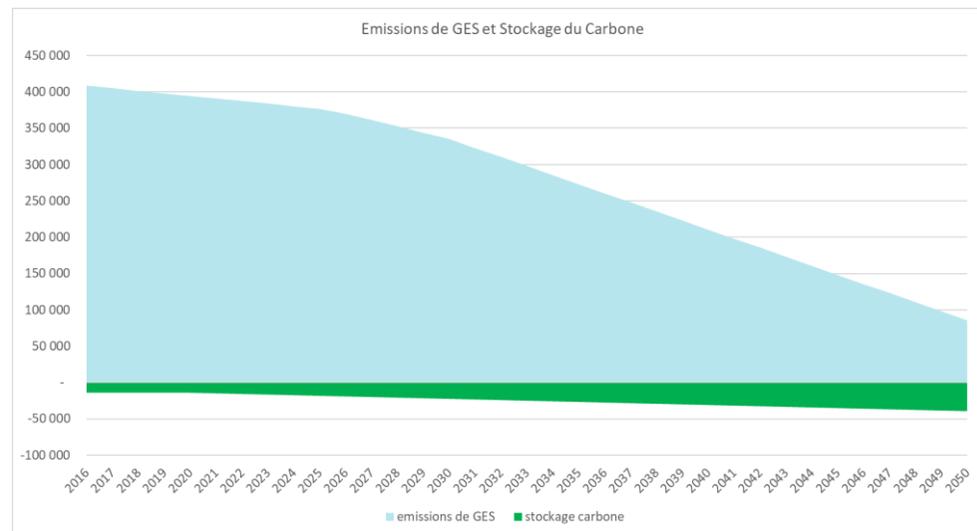


Figure 9 : émissions de GES et stockage du carbone

### 3.4 - La réduction des émissions de polluants atmosphériques et de leur concentration

Dans le cadre de l'élaboration de la stratégie Air du PCAET, l'Agglomération du Saint-Quentinois a fait appel à Atmo Hauts-de-France pour déterminer les objectifs de réduction par polluant et par secteur d'activité aux horizons 2020/2025/2030.

#### 3.4.1 - Contexte et méthodologie

La qualité de l'air est la première préoccupation environnementale des Français avec le changement climatique (Baromètre annuel du ministère de l'Environnement paru en février 2017). Ses conséquences en termes de santé publique en France sont importantes, comme le confirme la dernière étude publiée par Santé Publique France en juin 2016<sup>1</sup>.

Les chiffres de cette étude parlent d'eux-mêmes :

- **La pollution de l'air correspond à une perte d'espérance de vie pouvant dépasser 2 ans** dans les villes les plus exposées, plus précisément entre 11 et 16 mois dans les Hauts-de-France selon le type de commune (rurale, moyenne ou grande).

- De plus, la pollution de l'air serait responsable de **48 000 décès** chaque année, dont 6500 en Hauts-de-France.

Au niveau international, le **protocole de Göteborg** adopté en 1999 fixe des plafonds d'émissions à respecter à l'horizon 2010 afin de réduire les impacts de la pollution atmosphérique pour quatre polluants : le dioxyde de soufre

(SO<sub>2</sub>), les oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>), l'ammoniac (NH<sub>3</sub>) et les composés organiques volatiles (COV). Révisé en 2012, il détermine alors des objectifs de réduction des émissions aux horizons 2020 et 2030 avec comme année de référence 2005.

Le **Plan National de Réduction des Polluants Atmosphériques (PREPA)** qui résulte de la directive européenne 2016/2284 du 16 décembre 2016 décline, quant à lui, les objectifs de réduction des émissions de **cing polluants** au niveau français en intégrant les objectifs du protocole de Göteborg. Ces objectifs sont fixés pour chaque état membre et visent à réduire de 50% la mortalité prématurée liée à la pollution atmosphérique en Europe.

	A l'horizon 2020	A l'horizon 2025	A l'horizon 2030
SO <sub>2</sub>	-55%	-66%	-77%
NO <sub>x</sub>	-50%	-60%	-69%
COVNM	-43%	-47%	-52%
NH <sub>3</sub>	-4%	-8%	-13%
PM2.5	-27%	-42%	-57%

Tableau 4 : Objectifs de réduction des émissions PREPA pour la France par rapport à l'année 2005 de référence

A l'heure actuelle, **il n'existe pas d'objectifs de réduction à l'horizon 2050 pour les polluants pris en compte dans les PCAET**. Au niveau national, le **PREPA** fixe des baisses d'émissions à atteindre à **l'horizon 2030** (horizon le plus lointain disponible).

<sup>1</sup> <sup>1</sup> *Impacts sanitaires de la pollution de l'air en France : nouvelles données et perspectives*, Communiqué de presse Santé Publique France, 21 juin 2016,

<http://www.santepubliquefrance.fr/Accueil-Press/Tous-les-communiques/Impacts-sanitaires-de-la-pollution-de-l-air-en-France-nouvelles-donnees-et-perspectives>

Le **SRADDET**, réalisé à l'échelle de la région Hauts-de-France, décrit quant à lui, des **objectifs 2020 et 2030** seulement pour les **NOx** et les **PM10**.

**L'exercice de simulation des émissions de polluants est donc limité par l'utilisation de ratios nationaux ou régionaux qui ne permettent pas de prendre en compte les particularités du territoire de la CASQ.**

Afin d'appliquer les objectifs de réduction du PREPA sur la **CA du Saint-Quentinois**, il est nécessaire de disposer des émissions de polluants pour l'année 2005. Cependant, la **version V5\_M2012 de l'inventaire des émissions utilisée ici n'est disponible que pour les années 2008, 2010 et 2012.**

**Afin de reconstituer l'année 2005**, il est décidé de tracer des courbes de tendances linéaires à partir des données d'inventaires disponibles pour chacun des **6 polluants** pris en compte dans la réglementation PCAET (dioxyde de soufre, oxydes d'azote, composés organiques volatiles non méthaniques, ammoniac et particules PM10 et PM2.5).

Une fois l'année 2005 obtenue, il est possible d'obtenir les tonnages d'émissions à atteindre par polluant en **appliquant les objectifs de réduction du PREPA**. Les **particules PM10** ne disposant pas d'engagement, il est proposé de leur appliquer les objectifs de réduction fixés pour les particules fines PM2.5.

Le tableau ci-après présente les émissions cibles (en tonnes) du PREPA pour les années 2008, 2010, 2012, 2020, 2025 et 2030 pour la CASQ.

	2008 PREPA	2010 PREPA	2012 PREPA	2020 PREPA	2025 PREPA	2030 PREPA
SO <sub>2</sub>	109	100	91	55	42	28
NO <sub>x</sub>	871	806	742	484	387	300
COVnM	1 089	1 021	953	679	632	572
NH <sub>3</sub>	377	375	372	364	349	330
PM2.5	170	163	157	131	104	77
PM10	266	256	246	205	163	121

Tableau 5 : Emissions cibles en tonnes du PREPA pour la CASQ

### 3.4.2 - Résultats

Le graphique ci-dessous **présente les émissions des polluants réglementés dans le cadre des PCAET en cumul par année**. Les colonnes pleines correspondent aux **inventaires d'émissions réalisés par Atmo Hauts-de-France (M2012\_V5)**. La colonne en transparence reprend **l'année d'inventaire 2005 recalculée** sur la base des équations déterminées pour les 6 polluants.

Enfin, les colonnes hachurées présentent **la projection des émissions à ne pas dépasser** pour répondre aux **exigences du PREPA** pour les années 2008-2010-2012-2020-2025-2030.

## Comparaison des émissions des inventaires (Atmo HdF) vs objectifs

### PREPA

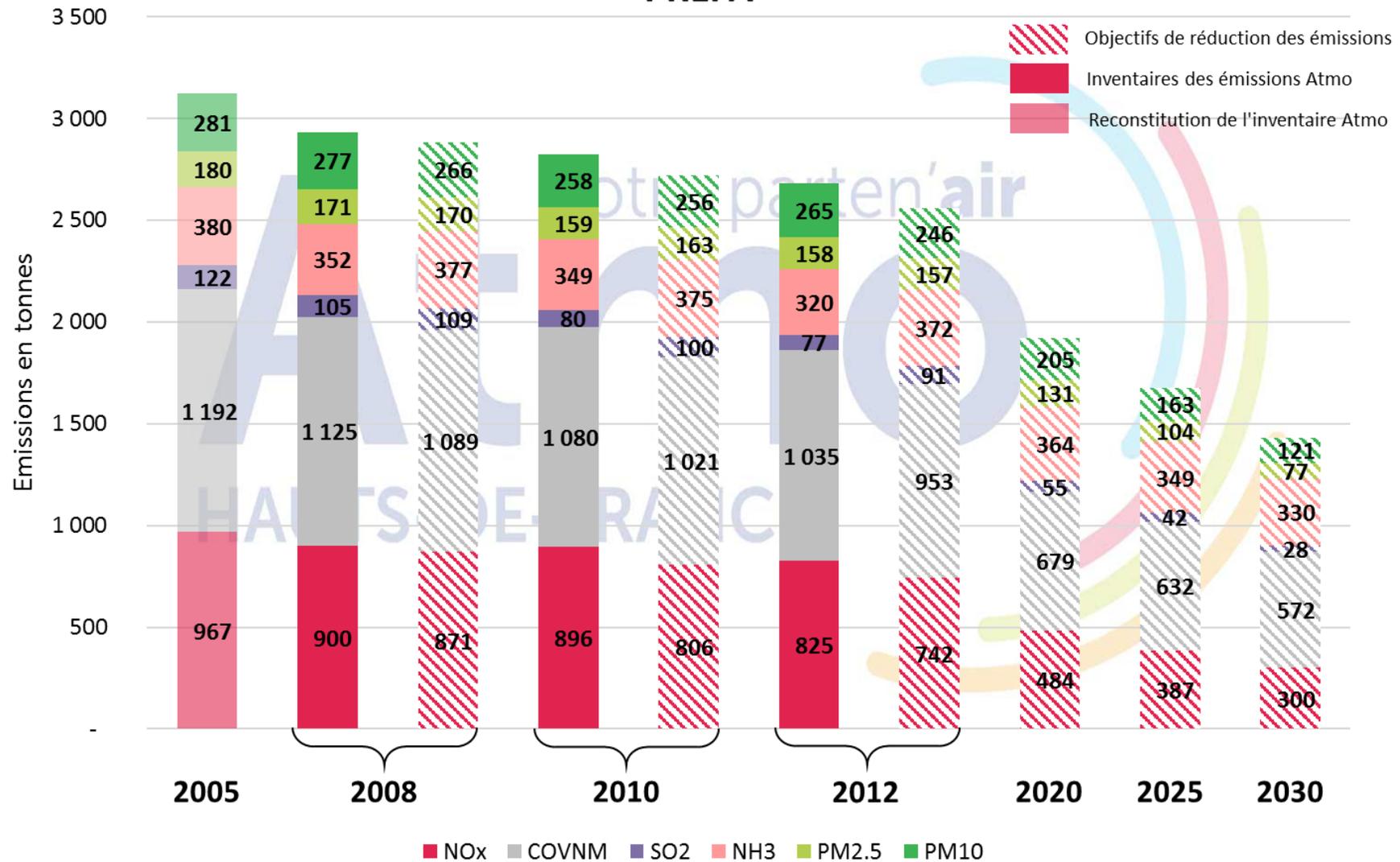


Figure 10 : comparaison des émissions des inventaires (Atmo HdF) vs objectifs\_prepa

### Comparaison de l'évolution des émissions et des projections du PREPA pour les années 2008-2010-2012 :

Quelle que soit l'année (2008-2010-2012), la somme des émissions des polluants PCAET se trouve au-dessus des objectifs du PREPA. En regardant de plus près, deux tendances se dégagent :

- Pour les COVnM, les oxydes d'azote et les particules PM10 et PM2.5 : la baisse amorcée par la CASQ est moins importante que celle projetée avec les objectifs PREPA ;
- Pour le dioxyde de soufre et l'ammoniac : la baisse amorcée par la CASQ est plus importante que celle projetée avec les objectifs PREPA.

Ainsi en 2012, seuls les émissions de SO2 et d'ammoniac sont en-dessous des objectifs fixés par le PREPA. De plus, la baisse engagée sur le NH3 entre 2008 et 2012 (sur la base de l'inventaire M2012\_V5) permet également de répondre aux cibles d'émissions des horizons 2020-2025 et 2030 du PREPA.

L'évolution des émissions engagée sur les autres polluants n'est pas assez forte par rapport aux réductions attendues par le PREPA. Un effort additionnel doit donc être fait pour rattraper le retard engrangé.

### 3.4.3 - Objectifs de réduction par polluant aux horizons 2020-2025-2030 par rapport à 2012

Le graphique ci-après présente les **baisses qu'il reste à mettre en œuvre par polluant** à partir de la dernière année de référence de l'inventaire à disposition : **2012**.

Comme vu précédemment, seul l'ammoniac ne dispose pas d'objectif de réduction aux horizons du PREPA. **Pour les autres polluants, la réduction est comprise entre 45% et 64% à l'horizon 2030.**

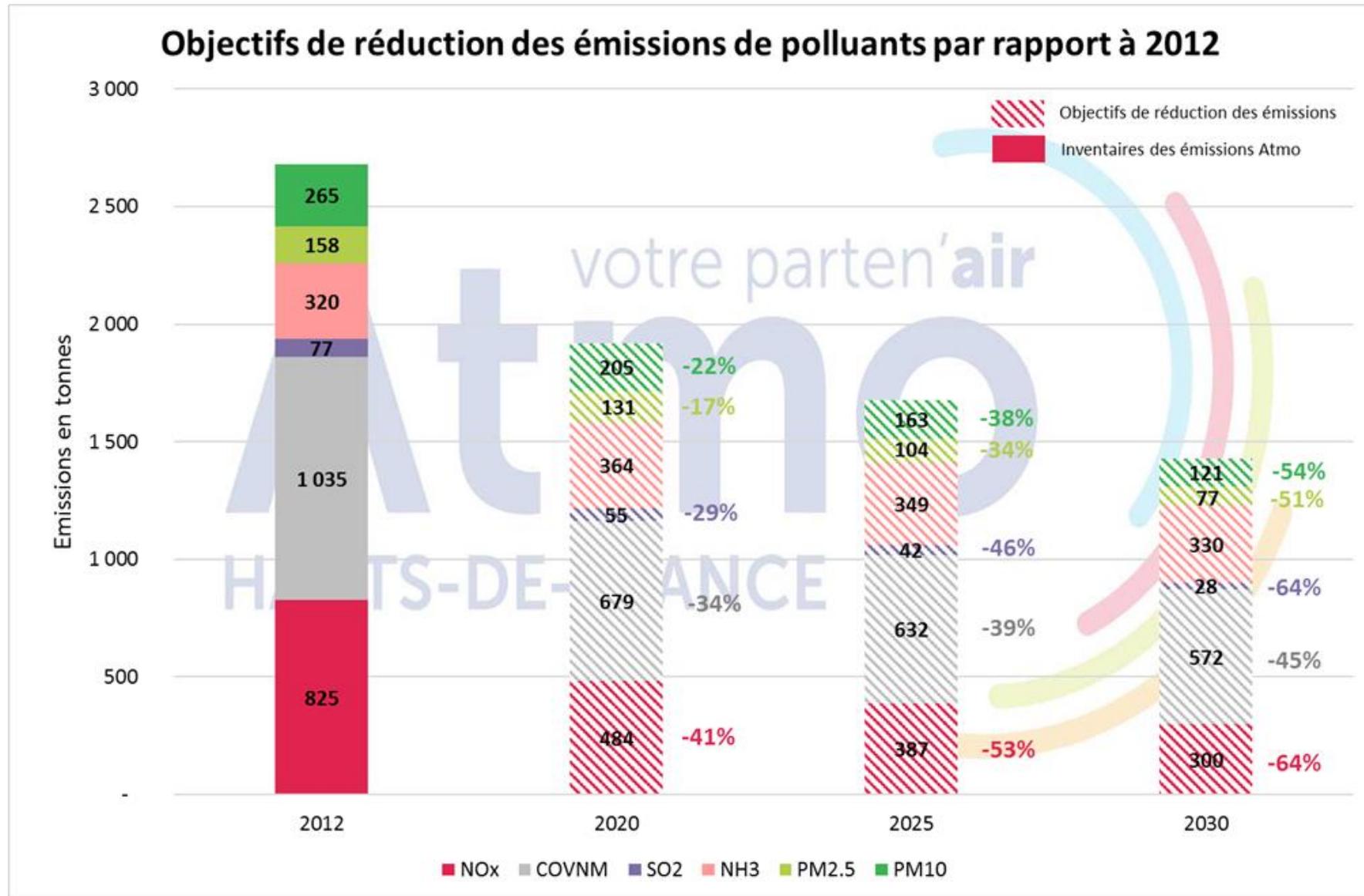


Figure 11 : Objectifs de réduction des émissions de polluants par rapport à 2012

### Déclinaison des objectifs par secteur d'activité :

Les graphiques et le tableau ci-dessous présentent les **objectifs de réduction en tonnes par secteur et par polluant réglementés** dans le cadre du PCAET. Les actions devront en priorité se porter sur les secteurs **résidentiel, agricole et routier** qui ont un rôle important à jouer afin de remplir les objectifs du PREPA. Cependant, la mise en place d'actions n'est pas à délaissier sur les autres secteurs d'activité.

	COVnM	NH <sub>3</sub>	NO <sub>x</sub>	PM10	PM2.5	SO <sub>2</sub>	Baisse totale %
Branche énergie	-13,7	/	-16,1	-0,1	-0,1	-0,1	-58%
Industrie	-94,5	/	-48,6	-28,5	-7,0	-34,7	-57%
Résidentiel	-167,8	/	-97,3	-37,4	-34,5	-5,7	-56%
Tertiaire	-10,3	/	-40,8	-0,9	-0,8	-4,1	-61%
Agriculture	-158,8	/	-85,8	-48,5	-21,1	-4,0	-35%
Routier	-16,3	/	-214,2	-24,9	-15,9	-0,4	-60%
Autres transports	-2,0	/	-22,6	-3,3	-1,5	-0,1	-61%
Emetteurs non inclus	Constant	Constant	Constant	Constant	Constant	Constant	Constant
Déchets	/	/	/	/	/	/	/

Tableau 6: Baisse des émissions (en tonnes) nécessaire entre 2012 et 2030 pour remplir les objectifs PREPA (Source : inventaire 2012\_V2012\_V5)

### 3.4.4 - Synthèse

La **baisse des émissions de polluants** passe avant tout par la **diminution des consommations d'énergie globale** sur l'ensemble des secteurs d'activité.

Le **secteur résidentiel** est le **premier émetteur de particules fines PM2.5** et de **COVnM** et le **second** sur les **particules PM10**, le **dioxyde de soufre** et les **oxydes d'azote**. Le **renouvellement des appareils de chauffage** les plus émissifs, en particulier les inserts et cheminées consommant du bois, constitue une action phare à mettre en place par la CASQ. Cette dernière peut être renforcée via la **sensibilisation des habitants sur les techniques d'allumage et d'entretien des appareils de chauffage**.

La **rénovation énergétique et la maîtrise de l'énergie** peuvent contribuer elles aussi à une diminution des consommations d'énergie et donc des émissions de polluants.

Enfin, **l'utilisation rationnelle des produits solvants** tels que les colles ou les peintures permettrait de réduire de façon importante les émissions de COVnM du secteur résidentiel.

La **diminution du nombre de véhicules en circulation** constitue un **levier d'action essentiel** à la baisse des émissions du **secteur des transports routiers**. En effet, cette action permet de réduire non seulement les émissions liées à la combustion de carburant, mais aussi de diminuer les impacts liés à l'usure et à la remise en suspension de particules.

**L'amélioration technologique et le renouvellement du parc** peuvent, quant à eux, **faire diminuer les consommations de carburants** responsables de la totalité des émissions de NOx et d'une partie des émissions de particules.

Enfin, **l'industrie** qui est le premier émetteur sur le **dioxyde de soufre** peut diminuer ses émissions via **l'amélioration des procédés de production et de combustion associée à l'utilisation des meilleures techniques disponibles**. De plus, la **réduction de l'utilisation de solvants** constitue un levier d'action important pour réduire les émissions de **COVnM**.

### 3.5 - L'adaptation au changement climatique

Les objectifs dans ce domaine sont issus des préconisations du diagnostic de vulnérabilité.

Ces objectifs sont plutôt d'ordre qualitatif et interviennent de manière transversale dans l'ensemble des thématiques abordées dans cette stratégie. Ils ont également un impact positif sur la qualité de l'air.

**Concernant le Milieu Humain, les objectifs que l'on peut se fixer sont les suivants :**

- Mettre en place des dispositifs d'alerte et de prévention des populations ;
- Déployer le Plan alimentaire territorial ;

- Intégrer les impacts actuels et futurs du changement climatique dans les documents d'urbanisme et leurs règlements.

**Sur la Transition écologique du territoire :**

- Développer la place de la biodiversité et de la nature en ville ;
- Maitriser et limiter la production de déchets ;
- Développer l'économie circulaire et de la fonctionnalité ;
- Développer l'architecture bioclimatique pour les bâtiments neufs.

**Pour la gestion de la ressource en eau :**

- Récupérer l'eau de pluie,
- Développer la gestion à la parcelle de l'eau d'infiltration non polluée
- Maîtriser la consommation d'eau du territoire

**Pour le maintien et le développement de la Biodiversité :**

- Protéger les espaces naturels sensibles ;
- Lutter contre l'artificialisation des sols au travers de contraintes réglementaires fortes ;
- Diversifier les peuplements forestiers pour y développer des espèces résistantes aux épidémies et au changement du climat.

### **Concernant les activités économiques, la politique d'adaptation au changement climatique vise à :**

- Accompagner les éco-industries et entreprises du territoire dans leur transition énergétique, écologique et sociale ;
- Développer une économie locale de proximité limitant ainsi les déplacements et améliorant la qualité alimentaire du territoire ;
- Instaurer des cahiers de prescriptions écologiques pour l'implantation d'entreprises ;
- Systématiser l'analyse du cycle de vie des activités économiques.

### **Concernant les activités agricoles, elle contribuera également à :**

- Réinstaller des ouvrages de gestion hydrauliques doux, véritables freins aux inondations et aux pertes de structure des sols agricoles grâce en particulier aux haies, digues (en étroite lien avec la compétence GEMAPI) ;
- Développer des cultures diversifiées et adaptées au climat et nécessitant moins d'irrigation ;
- Développer les labellisations dans l'agriculture en s'appuyant notamment sur l'agriculture biologique ;
- Développer les circuits courts alimentaires par le déploiement de productions locales.
- Développer l'agroforesterie et le maraichage

### 3. 6 - Les productions bio-sourcées à usage autre qu'alimentaire

L'objectif du territoire du Saint-Quentinois est d'encourager l'agriculture péri-urbaine, en favorisant le développement de production alimentaire à usage local, avec la mise en place de circuits courts entre les producteurs agricoles, les communes de l'Agglomération et les consommateurs.

- l'objectif fixé consiste à maintenir les surfaces agricoles destinées à des productions non alimentaires, telles que les agrocarburants, ou pour d'autres productions non alimentaires, ceci dans un contexte de baisse de la SAU d'année en année sur le territoire.

Un autre objectif peut être avancé dans ce domaine en privilégiant l'utilisation des co-produits pour une valorisation énergétique (méthanisation notamment) ou la culture intermédiaire à valeur énergétique (CIVE). Ces usages ne détournent pas la surface agricole de sa fonction première qui est l'alimentation.

- Dans ce domaine, le territoire pourrait se fixer un objectif de développement massif de valorisation des co-produits issus des activités agricoles ainsi que de la valorisation des CIVE.

Ces objectifs sont cohérents avec les objectifs de stockage carbone dans les sols et permettent de maintenir la qualité agronomique des sols.

### 3.7 - Synthèse des objectifs 2030 par secteur d'activité

Le tableau ci-dessous résume les objectifs opérationnels fixés par secteur d'activité d'ici 2030.

Secteur	Objectifs 2030
<b>Résidentiel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rénovation de près d'un quart des logements du territoire au niveau BBC</li> <li>▪ Information et sensibilisation aux écogestes et aux choix d'équipements efficaces en énergie, auprès de 40% des familles (soit environ 10 000 foyers)</li> <li>▪ Installations de panneaux solaires photovoltaïques en toiture sur près de 1000 maisons</li> <li>▪ Installations de systèmes de chauffe-eau solaire pour près de 2 000 logements ;</li> <li>▪ Equipement de Pompes à Chaleur géothermales pour près de 700 logements ;</li> <li>▪ Installation et remplacement de systèmes performants au bois dans près de 3 500 logements.</li> </ul>
<b>Tertiaire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rénovation thermique d'environ un quart des surfaces de bureau et d'un quart des surfaces de commerce</li> </ul>

Secteur	Objectifs 2030
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mise en place de solutions de sobriété et d'efficacité énergétique dans 50% des bâtiments tertiaires</li> <li>▪ Installation de systèmes de chauffe-eau solaire pour près de 200 bâtiments tertiaires (besoins d'eau chaude sanitaire) ;</li> <li>▪ Equipement de Pompes à Chaleur géothermales pour près de 140 bâtiments tertiaires ;</li> <li>▪ Baisse de 25% des fuites de fluides frigorigènes émetteurs de GES</li> </ul>
<b>Industrie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Développement de l'écologie industrielle et de l'éco-conception dans près de 20% des industries du territoire</li> <li>▪ Développement de 50 GWh de récupération de chaleur dans l'industrie ;</li> <li>▪ Panneaux photovoltaïques en toiture sur 250 bâtiments industriels</li> <li>▪ Installations de systèmes de chauffe-eau solaire pour près de 400 bâtiments industriels (besoins d'eau chaude sanitaire) ;</li> </ul>

Secteur	Objectifs 2030
<b>Agriculture</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mise en place d'actions d'efficacité énergétique agricole sur environ les trois quarts des surfaces agricoles utiles (près de 15 000 ha de SAU)</li> <li>▪ 300 ha en diversification vers des légumineuses, des oléagineuses ou de la fibre.</li> <li>▪ 3% des surfaces en agriculture biologique</li> <li>▪ 500 ha en agroforesterie</li> <li>▪ 10 km de haies supplémentaires</li> <li>▪ 1000 ha en semis direct</li> <li>▪ Installation de 3 unités de méthanisations de 80 Nm<sup>3</sup>/h chacune ou installation d'une unité de plus de 30 GWh/an ;</li> <li>▪ Panneaux photovoltaïques en toiture sur 150 bâtiments agricoles ;</li> </ul>
<b>Transport de marchandises</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Développement de 20% du transport fluvial, du ferroutage, du taux de remplissage des camions.</li> </ul>
<b>Transport de personnes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Changement de mode de transport pour le vélo, les transports en commun ou le covoiturage pour se rendre au travail pour près de 10% des actifs automobilistes (soit près de 2 000 personnes)</li> <li>▪ Encouragement au remplacement d'un quart des voitures du territoire pour des véhicules à faible émission et à faible consommation, électrique ou GNV.</li> </ul>

Secteur	Objectifs 2030
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mise en place de politiques d'urbanisme permettant d'éviter 1% des déplacements locaux</li> <li>▪ Développement de l'écoconduite, du télétravail et diminution des besoins en transport</li> <li>▪ Encouragement au changement d'un quart des trajets longue distance en faveur des transports en commun, du covoiturage...</li> </ul>
<b>Construction</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Forte augmentation du recours aux biomatériaux pour l'isolation, la rénovation et la construction neuve</li> <li>▪ Baisse de l'artificialisation nette</li> <li>▪ Limitation de l'étalement urbain</li> </ul>
<b>Déchets</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Baisse de 25% des déchets mis en enfouissement</li> </ul>
<b>Autres Energies renouvelables</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Installations d'ombrières solaires sur près de 5 000 places de parking ;</li> <li>▪ Installations sur 10 ha de panneaux solaires photovoltaïques au sol ;</li> <li>▪ Remplacement d'éoliennes par des plus puissantes pour augmenter de 25MW la puissance éolienne sur le territoire</li> <li>▪ Développement de la ressource bois mais avec 15 GWh de bois importé (des territoires voisins).</li> </ul>

## 4 - La stratégie du Saint-Quentinois à l'horizon 2050

**L'objectif 2050 a été calé sur les potentiels maximums du territoire énergétique. Ce scénario s'inscrit en cohérence avec le SRADDET et la trajectoire nationale visant à atteindre la neutralité carbone par le déploiement maximum des potentiels de chaque territoire.**

**En effet, cette stratégie permet d'atteindre en 2050 :**

- Une baisse de 51% des consommations d'énergie
- Des émissions directes de CO2 de 1 Teq CO2 par habitant
- Un stockage du carbone égal à 46% des émissions.

La trajectoire de cette stratégie prend en compte les freins et leviers actuels.

D'ici 2025, la trajectoire est seulement très légèrement infléchie par rapport au scénario tendanciel, pour tenir compte du temps nécessaire à l'obtention de résultats concrets.

Le schéma ci-dessous synthétise ces objectifs, qui sont ensuite détaillés dans les pages suivantes.

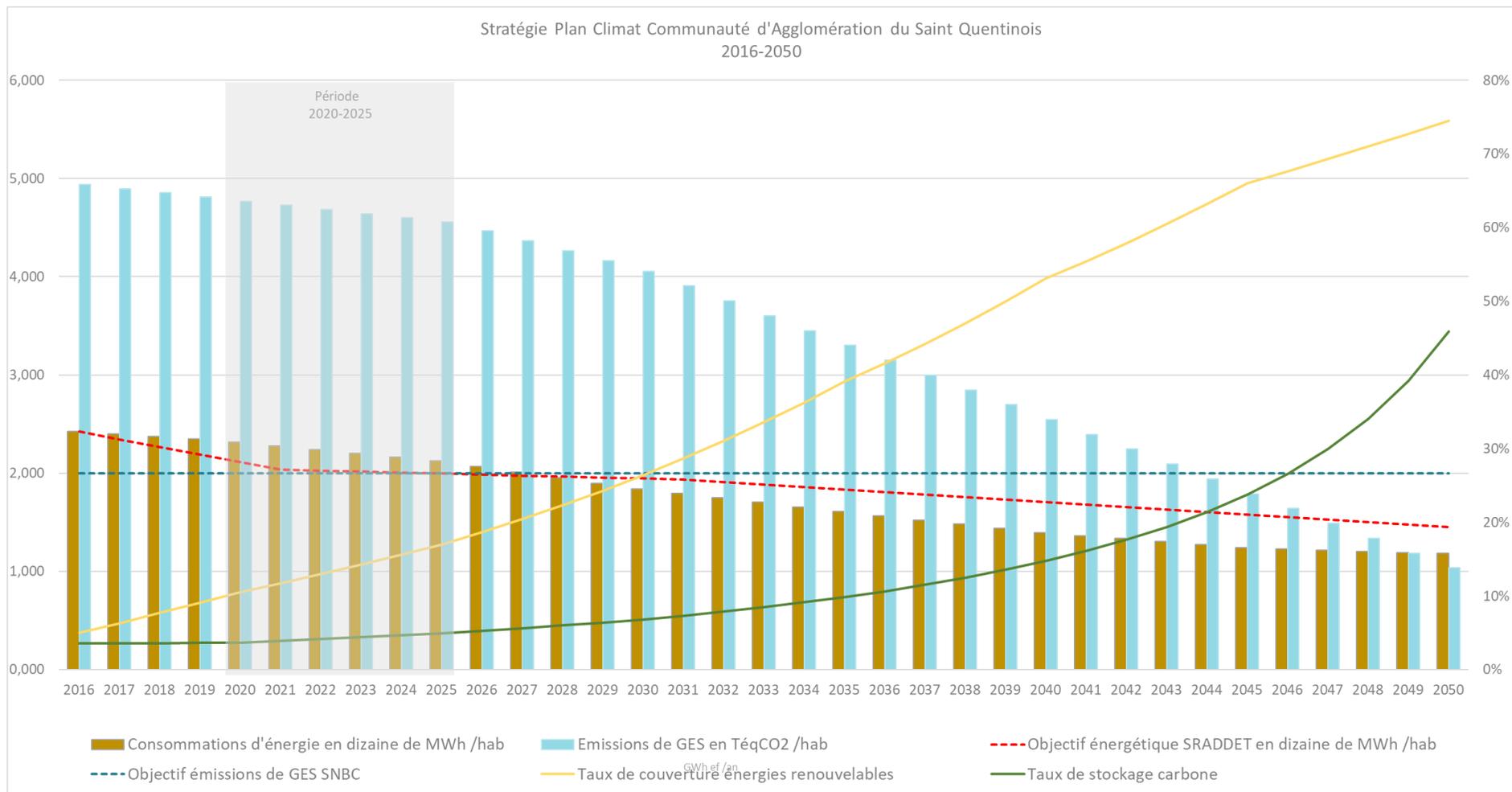


Figure 12 : synthèse de la stratégie

## 4. 1 - La vision territoriale envisagée pour finale 2050

Les logements sont majoritairement rénovés BBC.

Plus aucun habitant du territoire ne souffre de précarité énergétique : les ménages en précarité énergétique ont été identifiés et accompagnés en priorité.

Les constructions et les rénovations ont été faites essentiellement en biomatériaux, participant nettement à la protection estivale contre la chaleur des logements.

Les logements sont majoritairement équipés de source d'énergie renouvelable : solaire thermique et photovoltaïque en autoconsommation, géothermie ... Les chauffages au bois subsistant sont tous à foyer fermé et performants.

Des systèmes de climatisation ont été déployés dans de nombreux établissements tertiaires, grâce à des systèmes de géothermie permettant la production de froid en été.

Un réseau cyclable sécurisé et dense couvre tout le territoire, reliant les communes rurales aux centres urbains les plus proches. Le déploiement du vélo à assistance électrique permet une utilisation massive de ce mode de transport.

Un réseau de transport en commun à ligne régulière, maille le territoire, avec notamment un service de transport à la demande pour les communes rurales. Celui-ci est gratuit pour les personnes en difficulté. Il roule principalement à l'électricité ou à l'énergie verte (biogaz, GNV vert).

Un réseau ferré de qualité relie le territoire aux pôles urbains voisins (Amiens, Compiègne, Cambrai, Laon...)

Les entreprises du territoire ont fortement diminué leur consommation d'énergie. La chaleur fatale est fortement récupérée. Les zones d'activités ont déployé l'économie circulaire. Le canal à grand gabarit à proximité du territoire a permis le report massif du fret des entreprises locales vers le fluvial et le ferroviaire.

Le territoire a développé l'ensemble de ses potentiels d'énergies renouvelables.

Les toitures des maisons, des usines, des bâtiments tertiaires et les parkings sont majoritairement recouverts de panneaux solaires photovoltaïques et thermiques.

Des réseaux de chaleur aux énergies renouvelables desservent les principaux centres urbains.

Le stockage de l'énergie électrique est déployé par la mise en œuvre des réseaux intelligents. Chaque bâtiment peut devenir producteur d'énergie électrique à la fois pour ses propres besoins mais aussi pour les autres bâtiments ou usines.

Les productions agricoles ont été fortement diversifiées, avec introduction importante de légumineuses, permettant de réduire les apports d'engrais, et de fournir une alimentation de proximité. Des cultures intermédiaires de type CIPAN ou CIVE sont fortement développées. L'agroforesterie s'est déployée sur environ 10% des surfaces. Des haies ont été implantées sur tout le territoire.

D'ici 30 ans le contexte national va aussi faciliter les changements ; des évolutions dans la société vont s'opérer et des décisions comme la future Loi mobilité, la nouvelle RT 2020 et les aspects réglementaires vont s'imposer à tous. La stratégie ici présentée s'appuie sur les potentiels actuels du territoire. Le tendancier et le réglementaire vont aider à atteindre les objectifs.

## 5 - Les bénéfices socio-économiques de la stratégie

### 5.1 - Facture énergétique

L'outil FacETe propose une évolution de la facture énergétique jusqu'en 2050. Cette évolution s'appuie **sur l'hypothèse de base que le coût du kWh global (toutes énergies confondues) va très fortement augmenter et sera en 2050 près du triple du coût actuel.**

Plusieurs simulations sont proposées :

- Une trajectoire de l'état des lieux projeté, sans aucune modification des consommations et de la production d'énergie, ce qui correspond à une évolution uniquement du coût de l'énergie,
- Une trajectoire correspondant au scénario maximal du territoire, avec diminution des consommations de 1,5% par an et une croissance de la production d'énergie de 1,1% par an,
- Une trajectoire correspondant au scénario tendanciel du territoire, avec diminution des consommations de 0,3% par an et une croissance de la production d'énergie de 1,02% par an.

En termes de facture énergétique, l'évolution des coûts de la stratégie énergétique pourrait être comme indiqué sur le graphique suivant :

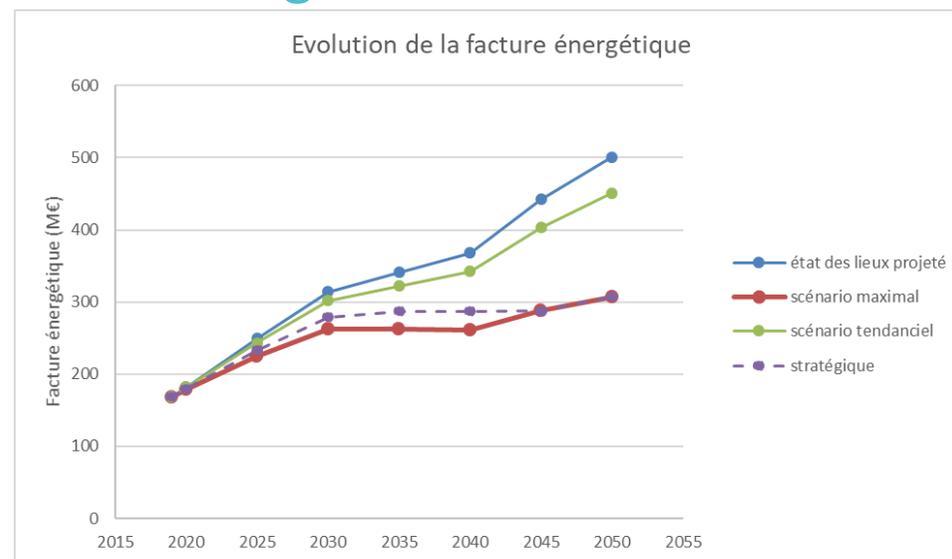


Figure 13 : Evolution de la facture énergétique - outil FacETe

La courbe de l'état des lieux projeté correspond au **coût de l'inaction**. La facture passe en 2019 de 168 M€ à **501 M€** en 2050, soit une **multiplication par 3** par rapport à 2019.

La courbe du scénario tendanciel augmente de manière un peu plus faible en atteignant **451 M€** en 2050, soit une **multiplication par 2,7** par rapport à 2019. Cela correspond à la projection de la tendance actuelle du territoire.

La stratégie territoriale atteint en 2050, 307 M€, soit une **multiplication par 1,8** par rapport à 2019. Le coût de l'énergie en 2050 est toujours plus élevé qu'actuellement ce qui semble inévitable mais **il y a une économie de 195 M€ par rapport au coût de l'inaction et de 145 M€ par rapport à la tendance actuelle.**

## 5. 2 - Impacts sur l'emplois

### 5.2.1 - Méthodologie

L'outil TETE (Transition Ecologique Territoire Emplois) développé par l'ADEME et le Réseau Action Climat permet de déterminer par branches les évolutions d'emplois liées à une stratégie énergétique. En effet, les évolutions des scénarios énergétiques à l'échelle de la France ont montré des effets de créations d'emplois par les politiques de transition énergétique et écologique.

Les données d'entrées sont basées sur les évolutions des consommations et de production d'énergie renouvelable de la stratégie énergétique du territoire entre 2020 et 2050. Les hypothèses utilisées par l'outil se basent sur les connaissances économiques de chaque branche d'activités au niveau national mais adaptées à l'échelle locale (départementale). Il est calculé selon les valeurs énergétiques, des coûts selon les branches d'activités, auxquels est attribué un nombre d'emploi en équivalent temps plein (ETP). L'outil TETE permet donc d'évaluer le nombre d'emplois directs et indirects créés ou supprimés, que ce soit pour le territoire mais également dans l'économie nationale.

L'impact de l'emploi est donc estimé en fonction de certaines actions clés comme :

- L'amélioration de l'efficacité énergétique dans les logements,
- La production d'énergie renouvelable (selon les sources d'énergie),
- Le transport individuel et collectif des personnes,
- ...

### 5.2.2 - Données d'entrée

Selon la stratégie Energie retenue, les données d'entrées arrondies synthétisées sont les suivantes :

<b>Consommation</b> d'énergie totale en <b>2020</b> :	<b>1920 GWh/an</b>	Diminution de la consommation d'environ <b>940 GWh/an</b> entre 2020 et 2050
<b>Consommation</b> d'énergie totale en <b>2050</b> :	<b>980 GWh/an</b>	
<b>Production</b> d'énergie renouvelable en <b>2020</b> :	<b>200 GWh/an</b>	Croissance de la production d'environ <b>530 GWh/an</b> entre 2020 et 2050
<b>Production</b> d'énergie renouvelable en <b>2050</b> :	<b>730 GWh/an</b>	

Les données sont indiquées par branches et selon les unités les mieux adaptées (puissance en MW, kilomètres de pistes cyclables, parc automobiles...).

### 5.2.3 - Résultats – emplois totaux

Au total, le nombre d'emplois liés à la consommation ou à la production d'énergie renouvelable est estimé à environ **5 260 ETP en 2020** et passe à **7650 ETP en 2050**, ce qui permet la création globale d'environ **2390 ETP en 30 ans**, que ce soit sur le territoire mais également sur toute la France.

L'évolution totale de tous les emplois est donnée dans le graphique suivant :

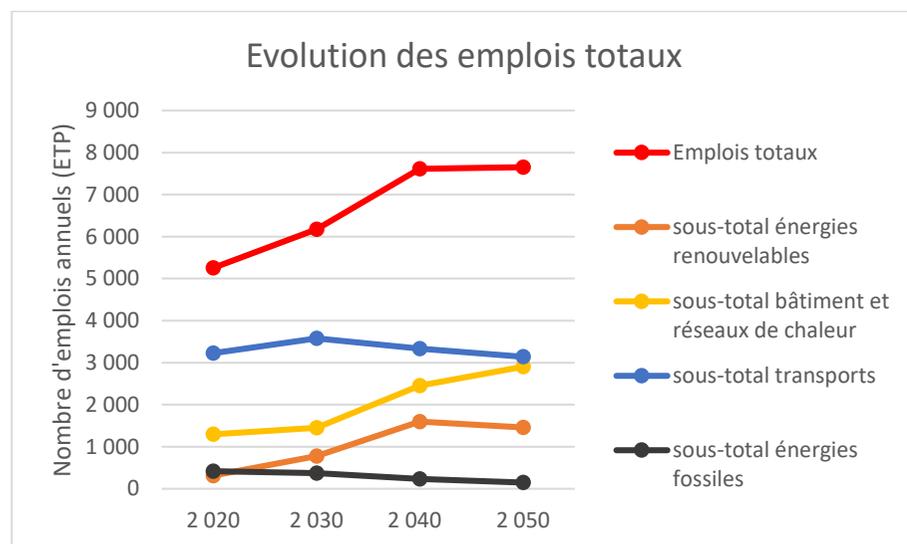


Figure 14 : Evolution du nombre d'emplois totaux (locaux et nationaux) selon les branches entre 2020 et 2050 – outil TETE

La courbe des emplois totaux est croissante entre 2020 et 2050, avec un ralentissement à partir de 2040. Entre 2040 et 2050 des emplois sont toujours créés mais beaucoup moins qu'entre 2020 et 2040.

La courbe de la **production d'énergie renouvelable** traduit une forte augmentation jusqu'en 2040 du nombre d'emplois puis une stagnation entre 2040 et 2050.

Nombre d'emplois production d'énergie renouvelable 2020 :	310 ETP
Nombre d'emplois production d'énergie renouvelable 2050 :	1 460 ETP
<b>Emplois créés (écart entre 2020 et 2050) :</b>	<b>1 150 ETP</b>

Le nombre d'emplois liés **aux bâtiments et aux réseaux de chaleur** augmente également. Il s'agit notamment des emplois liés aux travaux de rénovation énergétique, aux constructions de bâtiments basses consommations et aux conséquences de la production de chaleur pour alimenter le réseau de chaleur.

Nombre d'emplois bâtiments et réseaux de chaleur 2020 :	1300 ETP
Nombre d'emplois bâtiments et réseaux de chaleur 2050 :	2900 ETP
<b>Emplois créés (écart entre 2020 et 2050) :</b>	<b>1600 ETP</b>

La branche des **transports** traduit une légère hausse entre 2020 et 2030 du fait de la continuité de l'augmentation du nombre de véhicule par foyer, puis une diminution entre 2030 et 2050, due aux reports modaux de la mobilité et à la baisse de l'utilisation (et donc de la fabrication et de l'entretien) des véhicules. Cette baisse n'est pas compensée par l'augmentation des emplois liés à la croissance de l'utilisation des transports en commun, des pistes cyclables, du nombre de bornes de recharge de véhicules électriques, de la vente de vélo, du fret ferroviaire et fluvial. L'outil TETE considère également la composition du parc automobile selon les énergies (essences, diesel ou électrique) auxquelles a été rajoutée la considération des véhicules roulant au GNV ou à l'éthanol.

Nombre d'emplois transport 2020 :	3230 ETP
Nombre d'emplois transport 2050 :	3140 ETP
<b>Emplois perdus</b> (écart entre 2020 et 2050) :	<b>-90 ETP</b>

Le nombre d'emplois liés aux **énergies fossiles** décroît progressivement, ce qui suit la logique d'une baisse des consommations des énergies fossiles.

Nombre d'emplois énergies fossiles 2020 :	420 ETP
Nombre d'emplois énergies fossiles 2050 :	150 ETP
<b>Emplois perdus</b> (écart entre 2020 et 2050) :	<b>-270 ETP</b>

En sommant les emplois liés aux développements des énergies renouvelables sur le territoire, les emplois liés aux bâtiments (basses consommations) et aux réseaux de chaleur, ainsi que les emplois liés aux modes de transports basses consommations, **le nombre d'emplois créés « durables » est de 3 050 ETP**. A l'inverse, les emplois liés aux énergies fossiles et aux modes de transports fossiles baissent de **150 ETP**.

### 5.2.4 - Résultats – emplois locaux

Dans ces chiffres globaux, il peut être distingué la part des emplois locaux (sur le territoire de la Communauté d'Agglomération). En effet, la part des emplois locaux sur les emplois totaux (locaux et nationaux) varie entre 20% et 80% selon les branches en 2050 :

Part des emplois locaux sur la totalité des emplois, branche des énergies renouvelables	63%
Part des emplois locaux sur la totalité des emplois, branche bâtiment et réseaux de chaleur	83%
Part des emplois locaux sur la totalité des emplois, branche des transports	54%
Part des emplois locaux sur la totalité des emplois, branche des énergies fossiles	20%
<b>Part des emplois locaux sur la totalité des emplois, toutes branches confondues</b>	<b>65%</b>

Ainsi, en mettant de côté les emplois développés au niveau national, l'évolution des emplois locaux est donnée dans le graphique suivant :

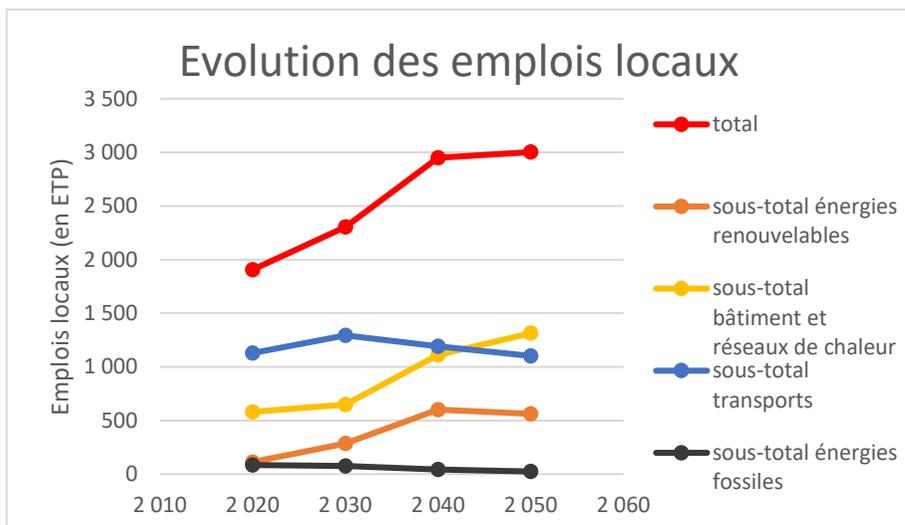


Figure 15 : Evolution du nombre d'emplois totaux locaux selon les branches entre 2020 et 2050 – outil TETE

Les tendances des courbes suivent dans l'ensemble les tendances des courbes des emplois totaux.

Total des emplois locaux :

Nombre d'emplois locaux 2020 :	1910 ETP
Nombre d'emplois locaux 2050 :	3000 ETP
<b>Emplois créés</b> (écart entre 2020 et 2050) :	<b>1090 ETP</b>

Branche de la production d'énergie renouvelable :

Nombre d'emplois production d'énergie renouvelable 2020 :	110 ETP
Nombre d'emplois production d'énergie renouvelable 2050 :	560 ETP
<b>Emplois créés</b> (écart entre 2020 et 2050) :	<b>450 ETP</b>

Branche bâtiments et réseaux de chaleur :

Nombre d'emplois bâtiments et réseaux de chaleur 2020 :	580 ETP
Nombre d'emplois bâtiments et réseaux de chaleur 2050 :	1310 ETP
<b>Emplois créés</b> (écart entre 2020 et 2050) :	<b>730 ETP</b>

Branche des transports :

Nombre d'emplois transport 2020 :	1130 ETP
Nombre d'emplois transport 2050 :	1100 ETP
<b>Emplois perdus</b> (écart entre 2020 et 2050) :	<b>-30 ETP</b>

Branche des énergies fossiles :

Nombre d'emplois énergies fossiles 2020 :	90 ETP
Nombre d'emplois énergies fossiles 2050 :	20 ETP
<b>Emplois perdus</b> (écart entre 2020 et 2050) :	<b>-70 ETP</b>

Ainsi la stratégie Energie permet la création de près de **1 090 ETP** sur le territoire et de **1 300 ETP** à l'échelle nationale en 30 ans.

## 6 - Les axes stratégiques du plan climat air énergie territorial

A partir de la vision que se fixe le territoire et les orientations envisagées, il faut maintenant se donner une stratégie à plus court terme pour cadrer la démarche du territoire et alimenter ce nouveau plan climat 2020-2025. Pour garantir l'atteinte des objectifs définis ci-dessus, les axes stratégiques suivants ont été retenus pour le plan climat 2020-2025 sur chacune des grandes orientations.

Orientations	Axes Stratégiques
Tendre vers une mobilité décarbonée et économe en énergie	Modifier les modes de transports de personnes
	Réduction de l'impact du transport de marchandises
Adopter un mode de vie écologique et raisonné	Promouvoir une alimentation durable
	Améliorer la qualité de l'air
	Développer l'économie circulaire
Amplifier la transition énergétique	Accélérer le développement de l'énergie renouvelable sur le territoire
	Viser la sobriété énergétique du territoire
Adapter le territoire aux changements	Adapter les emplois / les formations disponibles
	Protéger la biodiversité
	Aménager le territoire de manière durable
	Se préparer au changement climatique